# (11) EP 3 421 024 A1

(12)

## **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:

02.01.2019 Bulletin 2019/01

(51) Int Cl.:

A61G 7/05 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 18178066.9

(22) Date de dépôt: 15.06.2018

(84) Etats contractants désignés:

AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

Etats d'extension désignés:

**BA ME** 

Etats de validation désignés:

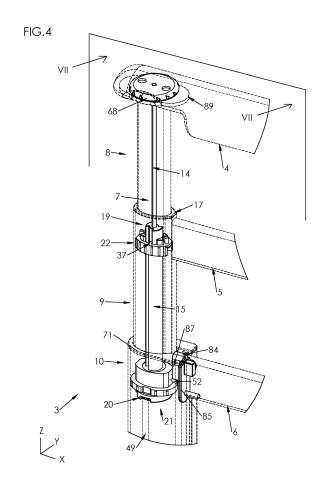
KH MA MD TN

(30) Priorité: 26.06.2017 FR 1755827

- (71) Demandeur: WINNCARE FRANCE 85670 Saint-Paul-Mont-Penit (FR)
- (72) Inventeurs:
  - LE ROUX, David 85670 SAINT-PAUL-MONT-PENIT (FR)
  - BILLAUD, Julien 85670 SAINT-PAUL-MONT-PENIT (FR)
- (74) Mandataire: **Dejade & Biset** 35, rue de Châteaudun 75009 Paris (FR)

# (54) MONTANT TELESCOPIQUE DE BARRIERE DE LIT ET LIT MEDICAL COMPRENANT UNE TELLE BARRIERE

(57)Montant (3) télescopique de barrière (1) de lit médicalisé, comprenant une partie (8) supérieure, une partie (9) intermédiaire, une partie (10) inférieure, un moyen de commande (7) comprenant un premier moyen de retenue apte à bloquer la partie supérieure dans une position relevée par rapport à la partie intermédiaire, un deuxième moyen de retenue apte à bloquer la partie intermédiaire dans une position relevée par rapport à la partie inférieure, le moyen de commande étant monté en rotation par rapport à la partie supérieure et à la partie intermédiaire, de sorte à ce que lorsque les parties supérieure et intermédiaire sont dans une position relevée, le pivotement du moyen de commande entraîne le déblocage de la partie supérieure, ou à la fois le déblocage de la partie supérieure et de la partie intermédiaire.



#### Description

**[0001]** L'invention a trait au domaine des lits, et notamment aux lits médicaux, et trouve des applications dans différents environnements : soins intensifs dispensés en milieu hospitalier, soins de courte durée dispensés dans un hôpital ou une infrastructure médicale, soins de longue durée dispensés dans une infrastructure médicale, soins dispensés à domicile, soins externes ambulatoires.

1

**[0002]** L'invention trouve par exemple application dans les lits médicaux présents dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EH-PAD), ou destinés à être utilisés à domicile, notamment pour les personnes hospitalisées à domicile.

**[0003]** L'invention concerne plus spécifiquement les barrières ou demi-barrières de tels lits, appelés lits médicaux ou lits médicalisés.

[0004] Par "lits médicaux" et "barrière de lits médicaux", il est en particulier fait référence aux lits et aux barrières tels que spécifiés dans la norme NF EN 60601-2-52 (juin 2010).

**[0005]** Les barrières de lits médicaux doivent respecter, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2018, les exigences de cette norme NF EN 60601-2-52 (arrêté du 12 avril 2017).

[0006] Les barrières de lits médicaux sont un moyen spécifique de contention, utilisé sur prescription médicale, et sont essentiellement conçues pour empêcher la chute d'une personne pendant son sommeil ou son transport, et non pour l'empêcher de sortir volontairement de son lit.

[0007] Les barrières sont en particulier prescrites lorsqu'il existe des risques importants de chute, du fait d'une agitation ou d'états démentiels, liés à des pathologies cérébrales, tumorales ou vasculaires.

[0008] Le vieillissement de la population s'est accompagné d'une augmentation du nombre de patients en état de confusion aigüe, ou de maladies neurodégénératives (principalement maladie d'Alzheimer concernant plus de 550 000 personnes en France, maladie de Parkinson concernant plus de 150 000 personnes en France, démence à corps de Lévy et sclérose en plaques concernant chacune environ 80 000 personnes en France).

[0009] Le lit médical est un dispositif médical DM de classe I. Dans le cadre de la matériovigilance, les lits médicalisés ont fait l'objet de signalement en France à l'Afssaps (jusqu'à mai 2012), puis à l'ANSM (depuis mai 2012).

**[0010]** D'après l'ANSM, entre 2006 et 2011, l'Agence a reçu 115 signalements concernant la chute ou le piégeage d'un patient lié aux barrières de son lit médical, dont 27 ont entrainé le décès du patient concerné.

[0011] Ce nombre de signalement doit être mis en regard du nombre de lits: 465495 lits d'hospitalisation complète en France en 2003, et 728 000 lits médicaux en 2006, dont 200 000 lits médicalisés à domicile et dans les EHPAD (estimation du SNITEM et CNAMTS de 2004).

[0012] Les accidents concernant la chute ou le piégea-

ge d'un patient lié aux barrières de son lit médical sont donc apparemment particulièrement rares, mais leurs conséquences peuvent être dramatiques.

[0013] La norme EN 60601-2-52 apporte à son paragraphe 201.9.1.101 des dispositions concernant les risques de piégeage des patients, et l'Afssaps a pris une décision de police sanitaire (DPS) le 30 avril 2012 rendant obligatoire la conformité aux dispositions de ce paragraphe 201.9.1.101 de la norme, pour les lits médicaux pour adultes équipés de barrières et les barrières pour ces lits, commercialisés en France à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

[0014] Cette décision sanitaire fait suite au constat de 14 signalements de piégeage entre 2006 et 2010, pour des lits médicalisés conformes aux normes NF EN 1970 et/ou NF EN 60601-2-38, mais pour lesquels l'espace entre le panneau de tête et la barrière latérale était supérieur à 318 mm, ou pour lesquels l'espace entre un accessoire et la barrière ou le panneau de lit était compris entre 60 mm et 318 mm.

[0015] D'après l'ANSM, les zones à risques sont les suivantes : entre les demi-barrières (pour cette première zone à risque, le point le plus déterminant est la distance séparant les deux demi-barrières, quel que soit le fonctionnement de ces demi-barrières), et entre les barreaux de la barrière (pour cette deuxième zone de risque, le point important est la taille des ouvertures présentes sur les demi-barrières, quel que soit le fonctionnement de ces demi-barrières).

[0016] Dans d'autres situations relevées par l'ANSM, l'élément critique est la présence d'un espace entre un accessoire (tige de télécommande, potence de perfusion) et la barrière, espace suffisant pour le passage de la tête d'un patient, ou l'escalade par le patient de la barrière latérale et la chute du patient.

[0017] Les risques d'accident grave sont ainsi liés à des espaces trop importants entre la barrière et d'autres éléments du lit (espace entre demi-barrière, espace entre barrière et tête de lit, pied de lit, accessoire), ou espace trop important entre les éléments de la barrière elle-même, et au comportement du patient (agitation, démence, volonté de sortir du lit), le patient à risque étant non valide agité et non lucide.

[0018] Les normes EN 60601-2-38, NF EN 1970, puis EN 60601-2-52 ont précisé les exigences en matière dimensionnelles pour les barrières de lits médicalisés.

[0019] Des risques importants existent également lorsque des enfants sont placés dans des lits médicalisés pour adulte, et une DPS a été publiée le 26 avril 2010 pour des lits médicalisés pour enfants de taille inférieure à 146 cm. Les lits adultes font l'objet d'adaptations pour une utilisation conforme aux exigences de cette DPS.

**[0020]** Les barrières pour lits médicalisés peuvent être classées suivant différents critères.

[0021] Un premier critère de classement des barrières de lits médicalisés est leur extension sur le côté du lit. Une première catégorie s'étend sur l'intégralité du bord de lit à protéger, et sont dites "pleine longueur". Ce type

20

40

50

de barrière présente l'avantage d'offrir une sécurisation maximale du patient. Une deuxième catégorie de barrière vise à ne couvrir qu'une partie du lit. Il est ainsi connu l'usage de demi-barrières, généralement montées par paires, l'une à côté de l'autre, afin de protéger tout le côté du lit. De cette façon, l'actionnement de chaque demibarrière s'effectue indépendamment de l'autre demi-barrière disposée sur le même côté de lit, une demi-barrière pouvant par exemple être mise en position haute, tandis que l'autre demi-barrière est laissée en position basse. Ainsi, en abaissant la demi-barrière située au voisinage de la tête du patient, dénommée demi-barrière de tête, tout en laissant la demi-barrière jouxtant les pieds du patient, dite barrière de pied, en position haute, le soignant peut prodiguer facilement des soins au patient, qui est protégé des chutes. Il est également possible de baisser la demi-barrière de pied, et de laisser la demi-barrière de tête en position haute, de sorte que le patient puisse sortir du lit, en s'appuyant éventuellement sur la demibarrière laissée relevée.

**[0022]** L'invention concerne aussi bien les demi-barrières de lits médicaux que les barrières dites pleine longueur, et trouve des applications avantageuses dans la réalisation de demi-barrières de tête et/ou de pied.

[0023] Un deuxième critère de classement des barrières de lits médicalisés est leur cinématique, en particulier leurs degrés de liberté, définissant les mouvements possibles, en particulier entre une position extrême étendue et une position extrême compacte. On connait ainsi par exemple :

- des barrières ou demi-barrière montées mobiles en pivotement dans des plans verticaux, mettant par exemple en oeuvre un système de type parallélogramme déformable, comme par exemple décrits dans les documents DE 9216881 U1 (Stiegelmeyer) ou FR 2979818 (Medicatlantic),
- des barrières ou demi-barrières montées pivotantes par rapport à un axe latéral horizontal, et pouvant être glissées sous le plan de couchage, comme par exemple décrit dans les documents EP 3000455 (Benmor Médical) ou EP 991344 (Voelker).

**[0024]** L'invention se rapporte plus particulièrement à des barrières ou demi-barrières pour lits médicalisés, montées mobiles dans des plans verticaux.

**[0025]** Un troisième critère de classement des barrières de lits médicalisés est la présence ou non de moyens de réglage en hauteur. On connait ainsi, par exemple :

- des barrières et demi-barrières télescopiques, comprenant une main courante pouvant être placée à une hauteur quelconque entre une position extrême haute et une position extrême basse, comme par exemple illustré dans le document FR 3006159 (Edena),
- des barrières et demi-barrières télescopiques, et pouvant être placées en au moins une position in-

termédiaire déterminée, entre une positon extrême haute et une position extrême basse.

[0026] L'invention se rapporte plus particulièrement aux barrières et demi-barrière de lits médicalisés de type télescopique, pour être placées dans au moins trois positions distinctes: une position extrême haute, une position intermédiaire, et une position extrême basse, ces barrières comprenant des étages coulissants les uns par rapport aux autres.

[0027] On connait dans l'art antérieur quelques structures de telles barrières ou demi-barrières télescopiques. [0028] Le document EP 1623654 (Wissner) décrit une demi-barrière comprenant deux montants verticaux formés de trois éléments emboités télescopiques, une main courante solidaire des éléments supérieurs formant une partie supérieure O, deux traverses solidaires des éléments intermédiaires des montants formant une partie intermédiaire M, et des éléments inférieurs des montants formant une partie inférieure U, la main courante pouvant prendre trois positions: une position basse compacte, une position haute déployée, et une position intermédiaire. La traverse inférieure porte une poignée d'actionnement permettant d'écarter la partie inférieure U de la partie intermédiaire M. Deux gâchettes latérales permettent d'écarter la partie supérieure O de la partie intermédiaire

[0029] Le montage décrit dans le document EP 1623654 ne permet pas la descente ou la montée de la barrière par une même commande. Le fait de devoir actionner manuellement et séquentiellement les systèmes de verrouillage, pour abaisser la barrière est long et fastidieux. De telles barrières ne conviennent pas lorsqu'il est nécessaire que le patient soit rapidement sorti du lit, pour une intervention urgente.

[0030] Le document EP 2052707 (Wissner) présente un agencement d'une barrière formée d'une partie inférieure U, d'une partie centrale M, et d'une partie supérieure O portant la main courante, la descente de la barrière étant obtenue par une unique action sur deux poignées latérales, et en exerçant une pression vers le bas. L'actionnement des poignées latérales déverrouille la partie supérieure O de la partie centrale M, et le déplacement de la partie supérieure O vers la partie centrale M libère cette partie centrale M de la partie inférieure U. [0031] L'actionnement de barrières telles que décrites dans le document EP 2052707 n'est pas sans inconvénients. En effet, les poignées d'actionnement sont facilement accessibles pour les patients et sont actionnables en une seule action. Aussi, les patients peuvent à leur insu actionner une des poignées d'actionnement, par exemple en s'appuyant sur une demi-barrière relevée pour sortir du lit. Une telle action déclencherait la descente d'un des agencements de la barrière, entraînant un début de descente en biais de la barrière. Un tel phénomène pourrait non seulement déséquilibrer le patient, mais pourrait également bloquer la barrière par arcboutement, la rendant temporairement inutilisable. En

outre, la poignée d'actionnement d'une telle barrière est saillante de la partie supérieure de l'agencement, et est susceptible d'être accrochée par un soignant, par exemple au niveau de sa manche, entraînant une gêne dans l'accomplissement des soins. Enfin, les montants d'un tel dispositif d'actionnement sont munis de perçages, destinés à indexer les positions. Or, de tels perçages constituent des anfractuosités dans lesquelles viennent se loger les souillures, favorisant la prolifération microbienne, en particulier de bactéries pathogènes pouvant être antibiorésistantes. En outre, en raison de la profondeur de ces perçages, et des angles créés dans le montant, le nettoyage et la désinfection de la barrière sont complexifiés.

[0032] Le document FR 2986951 (Sotec) décrit une barrière de lit médicalisé comprenant une partie supérieure, une partie intermédiaire, et une partie inférieure, la partie supérieure étant montée mobile à coulissement par rapport à la partie intermédiaire, et la partie intermédiaire étant montée mobile à coulissement par rapport à la partie inférieure. Chacune des parties supérieure, intermédiaire, et inférieure, comprend deux montants reliés entre eux par une traverse. La barrière comprend des moyens de verrouillage de la partie supérieure par rapport à la partie intermédiaire, et des moyens de verrouillage de la mobilité de la partie intermédiaire par rapport à la partie inférieure, La partie intermédiaire est munie de moyens de déverrouillage manuels permettant d'inactiver les moyens de verrouillage de la partie supérieure par rapport à la partie intermédiaire, et aptes à inactiver les moyens de verrouillage de la mobilité de la partie intermédiaire par rapport à la partie inférieure, lorsque la partie supérieure est en position rapprochée de la partie intermédiaire. Suite à l'actionnement de chaque moyen de déverrouillage manuel, la partie supérieure descend par gravité et se rapproche de la partie intermédiaire, ce qui inactive les moyens de verrouillage de la mobilité de la partie intermédiaire par rapport à la partie inférieure.

[0033] L'actionnement d'une telle barrière décrite dans le document FR 2986951 n'est pas sans risques. En effet, l'actionnement simultané des moyens de déverrouillage manuels de chacun des moyens de verrouillage ne laisse pas de main libre à l'utilisateur et ne permet pour contrôler la descente de la partie supérieure par rapport à la partie intermédiaire. Aussi, une telle action présente un danger si un patient alité venait à laisser sa main sur la traverse intermédiaire lors de la descente de la traverse supérieure. Certes, pour contrôler la descente de la barrière, l'utilisateur pourrait, à l'aide d'une main, actionner le moyen de déverrouillage manuel d'un montant, ayant pour effet de mettre la barrière en arc-boutement, puis de déverrouiller l'autre montant, tandis que l'autre main maintien la traverse. Néanmoins, une telle manipulation serait peu pratique à mettre en oeuvre, et pourrait bloquer la barrière, la rendant temporairement inutilisable.

[0034] D'autres exemples de barrières ou demi-barrières télescopiques de lots médicalisées, à étages coulis-

sants, sont présentés dans les documents DE 202016104234 (FMB), DE202015101436 (FMB), EP 2263632 (Wissner), DE 202011000785 (Vauth), EP 2206486 (HC Equipment).

[0035] Il existe à ce jour une grande variété de structures de barrières et demi-barrières pour les lits médicalisés, cette grande variété de structure montrant qu'aucune des solutions techniques proposées ne répond de manière satisfaisante à l'ensemble des exigences et attentes.

[0036] Parmi les structures de barrières ou demi-barrières de lits médicalisés, celles formées d'éléments coulissants télescopiques ne sont pas les plus fréquentes. Elles présentent en effet divers inconvénients. Les réalisations proposées dans l'art antérieur sont de structures complexes et couteuses, et leur actionnement est peu intuitif, nécessitant un temps d'adaptation des personnels soignants. De plus, elles comprennent parfois des parties complexes à nettoyer et à désinfecter. Il existe, par ailleurs, un risque non négligeable d'actionnement accidentel, pouvant conduire à un blocage en arcboutement de la barrière ou demi-barrière, ou à une descente complète de la barrière ou de la demi-barrière, avec des conséquences en termes de sécurité.

[0037] La présente invention se propose de résoudre en tout ou partie les inconvénients de l'art antérieur.

**[0038]** Un premier objet de l'invention est de proposer un montant de barrière télescopique présentant un dispositif d'actionnement sécurisé pour le patient.

**[0039]** Un deuxième objet de l'invention est de proposer un montant de barrière télescopique, facilement manipulable par le personnel soignant.

**[0040]** Un troisième objet de l'invention est de proposer un tel montant présentant un risque limité de se bloquer en arc-boutement.

**[0041]** Un quatrième objet de l'invention est de proposer un tel montant, facile à nettoyer.

**[0042]** Un cinquième objet de l'invention est de proposer un lit médicalisé comprenant au moins une barrière ou une demi-barrière telle que présentée ci-dessus.

[0043] A cet effet, il est proposé, en premier lieu, un montant télescopique de barrière de lit médicalisé, comprenant une partie supérieure, une partie intermédiaire, une partie inférieure, déplaçables les unes par rapport aux autres, un moyen de commande comprenant un premier moyen de retenue, apte à coopérer avec la partie supérieure de sorte à bloquer la partie supérieure dans une position relevée par rapport à la partie intermédiaire, un deuxième moyen de retenue apte à coopérer avec la partie inférieure, de sorte à bloquer la partie intermédiaire dans une position relevée par rapport à la partie inférieure, le moyen de commande étant monté en rotation par rapport à la partie supérieure et à la partie intermédiaire, de sorte à ce que lorsque la partie supérieure et la partie intermédiaire sont dans une position relevée, un pivotement du moyen de commande entraîne le déblocage de la partie supérieure par rapport à la partie intermédiaire, ou à la fois le déblocage de la partie supérieure par rap-

40

45

25

port à la partie intermédiaire et de la partie intermédiaire par rapport à la partie inférieure.

**[0044]** Diverses caractéristiques supplémentaires peuvent être prévues, seules ou en combinaison :

- le moyen de commande s'étend selon une direction sensiblement verticale, à l'intérieur de la partie supérieure et de la partie intermédiaire, le moyen de commande intégrant une première portion, solidaire à la partie supérieure, et une deuxième portion, solidaire à la partie intermédiaire, la première portion étant montée en coulissement par rapport à la deuxième portion;
- le moyen de commande est actionné par un dispositif d'actionnement pivotant, solidaire du moyen de commande, le dispositif d'actionnement faisant saillie de la partie supérieure;
- le dispositif d'actionnement est muni d'un élément de rappel, solidaire à la partie supérieure, l'élément de rappel exerçant un couple de rappel sur le dispositif d'actionnement.
- le moyen de commande comprend une première came et une deuxième came, le premier moyen de retenue et le deuxième moyen de retenue étant respectivement agencés sur la première came et la deuxième came;
- le premier moyen de retenue comprend un cran, destiné à former un appui, lorsque la partie supérieure est en position relevée, pour un ergot en saillie de la partie supérieure;
- le cran est ménagé au sein d'une rainure réalisée au sein du moyen de commande, la rainure présentant une dimension suffisante pour permettre d'accueillir l'ergot lors du déblocage de la partie supérieure;
- le deuxième moyen de retenue comprend une surface d'appui, destinée à entrer en appui sur une languette en saillie de la partie inférieure, lorsque la partie intermédiaire est en position relevée;
- la deuxième came comprend un renfoncement agencé sur la surface d'appui, le renfoncement étant destiné à être engagé au sein de la languette, lorsque le montant est bloqué en position relevée;
- la deuxième came comprend une échancrure, l'échancrure présentant des dimensions plus importantes que les dimensions de la languette;
- le cran et l'échancrure sont disposés de telle sorte à être angulairement décalés;
- le moyen de commande comprend une face arrière, destinée à entrer en appui sur une languette en saillie de la partie inférieure lorsque la partie intermédiaire est en position abaissée.

**[0045]** Il est proposé, en deuxième lieu, une barrière d'un lit médicalisée comprenant une traverse supérieure, une traverse intermédiaire, une traverse inférieure, et deux montants de barrière tels que présentés ci-dessus, la traverse supérieure étant solidaire à la partie supé-

rieure, la traverse intermédiaire étant solidaire à la partie intermédiaire, la traverse inférieure étant montée coulissante par rapport à la partie inférieure.

**[0046]** Selon un mode de réalisation, la partie intermédiaire comprend une vis de liaison, apte à s'insérer au sein d'un lamage disposé sur la traverse inférieure, lorsque la partie intermédiaire est en position relevée.

**[0047]** Selon un mode de réalisation, la partie inférieure comprend une fente, la traverse inférieure étant munie d'une lamelle, apte à coulisser dans la fente.

**[0048]** Il est proposé, en troisième lieu, un lit médicalisé muni d'une barrière telle que présentée ci-dessus.

**[0049]** D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement et de manière concrète à la lecture de la description ci-après de modes de réalisation, laquelle est faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 illustre une vue schématique en perspective d'une barrière de lit médicalisé, la barrière étant représentée dans une position relevée;
- la figure 2 illustre une vue schématique en perspective de la barrière de lit médicalisé de la figure 1, la barrière étant représentée dans une position intermédiaire :
- la figure 3 illustre une vue schématique en perspective de la barrière de lit médicalisé de la figure 1, la barrière étant représentée dans une position repliée;
- la figure 4 illustre une vue schématique de l'intérieur d'un montant d'une barrière de lit médicalisé, la barrière étant représentée dans une position relevée, les éléments de commande étant en traits pleins, les autres éléments de la barrière étant en pointillés;
- la figure 5 illustre une vue schématique de l'intérieur d'un montant d'une barrière de lit médicalisé, la barrière étant représentée dans une position intermédiaire, les éléments de commande étant en traits pleins, les autres éléments de la barrière étant en pointillés ;
  - la figure 6 illustre une vue schématique de l'intérieur d'un montant d'une barrière de lit médicalisé, la barrière étant représentée dans une position repliée, les éléments de commande étant en traits pleins, les autres éléments de la barrière étant en pointillés;
  - la figure 7 représente schématiquement une coupe selon le plan VII-VII de la figure 4, la barrière étant représentée dans une position relevée;
  - la figure 8 est une vue en perspective d'un moyen de commande d'une barrière, avec deux vues de détail en médaillon;
  - la figure 9 représente une vue schématique en perspective d'une deuxième portion d'un moyen de commande d'un montant de la barrière, avec deux médaillons de détail;
  - la figure 10 représente une vue schématique en coupe selon le plan X-X de la figure 9, d'une première came du moyen de commande d'un montant de la

45

barrière;

- la figure 11 représente une vue schématique en coupe selon le plan XI-XI de la figure 9, de la partie centrale d'une deuxième portion du moyen de commande d'un montant de barrière;
- la figure 12 représente une vue schématique en coupe selon le plan XII-XII de la figure 9 d'une deuxième came du moyen de commande d'un montant de la barrière;
- la figure 13 représente une vue schématique en perspective d'un manchon supérieur d'un montant de barrière :
- la figure 14 représente une vue schématique en perspective d'un manchon inférieur d'un montant de barrière :
- la figure 15 représente une vue schématique en perspective d'une partie inférieure de montant de barrière;
- la figure 16 représente une vue schématique en coupe selon le plan XVI-XVI de la figure 15, d'une partie inférieure de montant de barrière;
- la figure 17 représente une partie latérale d'une barrière, en position redressée ;
- les figures 18, 19 et 20 sont des vues en coupe selon les plans XVIII-XVIII, XIX-XIX et XX-XX de la figure 17, respectivement;
- la figure 21 est une vue analogue à la figure 17, la barrière étant en position de commande de mouvement, la traverse supérieure étant légèrement soulevée;
- les figures 22, 23 et 24 sont des vues en coupe selon les plans XXII-XXII, XXIII-XXIII, XXIV-XXIV de la figure 21, respectivement;
- la figure 25 est une vue analogue aux figures 17 et 21, la barrière étant en position de descente de la traverse supérieure vers la traverse intermédiaire;
- les figures 26, 27 et 28 sont des vues en coupe selon les plans XXVI-XXVI, XXVII-XXVII, XXVIII-XXVIII de la figure 25, respectivement;
- la figure 29 est une vue analogue aux figures 17, 21 et 25, la barrière étant en position intermédiaire;
- les figures 30, 31 et 32 sont des vues en coupe selon les plans XXX-XXX, XXXI-XXXI, XXXII-XXXII de la figure 29, respectivement;
- la figure 33 est une vue analogue aux figures 17, 21, 25 et 29, la barrière étant en position de descente de l'ensemble traverse supérieure/traverse intermédiaire vers la traverse inférieure;
- les figures 34, 35 et 36 sont des vues en coupe selon les plans XXXIV-XXXIV, XXXV-XXXV, XXXVI-XXXVI de la figure 33, respectivement;
- la figure 37 est une vue analogue aux figures 17, 21, 25, 29 et 33, la barrière étant en position abaissée;
- les figures 38, 39 et 40 sont des vues en coupe selon les plans XXXVIII-XXXVIII, XXXIX-XXXIX, XL-XL de la figure 37, respectivement.

[0050] Ainsi qu'il apparaîtra, aux fins de facilité la com-

préhension, les plans de coupe définis sur les figures 17, 21, 25, 29, 33 et 37 et formant les figures 18-20, 22-24, 26-28, 30-32, 34-36, 38-40 sont placés aux mêmes emplacements dans la barrière.

[0051] On se réfère tout d'abord aux figures 1 à 3, qui représentent une barrière 1 télescopique, en particulier de lit médicalisé, la barrière 1 étant représentée dans différentes positions.

**[0052]** Ainsi qu'il apparaîtra dans la suite de cette description, la barrière 1 peut être placée manuellement dans trois positions prédéterminées stables, représentées en figures 1 à 3.

**[0053]** De manière non limitative, la barrière **1** représentée est destinée à être fixée sur un lit, avantageusement un lit médicalisé, au moyen par exemple d'un système **2** d'accrochage.

[0054] Dans des modes de réalisation particuliers, non représentés, le système 2 d'accrochage permet un mouvement de pivotement de la barrière 1, suivant un axe horizontal, suivi d'un mouvement de coulissement de la barrière 1 sous le plan de couchage.

**[0055]** Selon certains modes de réalisation, non représentés, la barrière **1** est destinée à être fixée sur une civière, ou un brancard.

[0056] La barrière 1 représentée est par exemple une demi-barrière, couvrant la moitié d'un côté de lit, ou couvre l'intégralité de la longueur d'un lit, ou les trois quart d'un lit.

**[0057]** Aussi, le terme « barrière » employé par la suite dans la présente description fait indistinctement référence à une barrière 1 pleine largeur ou une portion de barrière, quelle qu'en soit la taille.

[0058] La barrière 1 comprend deux montants 3, et une pluralité de traverses 4, 5, 6.

**[0059]** On définit par rapport à la barrière **1** un repère orthogonal XYZ constituant un trièdre, comprenant trois axes perpendiculaires deux à deux, à savoir :

- un axe X, définissant une direction longitudinale, horizontale,
- un axe Y, définissant une direction transversale, horizontale, qui avec l'axe X définit un plan XY horizontal
- un axe Z, définissant une direction verticale, perpendiculaire au plan XY horizontal, et définissant la direction générale d'extension d'un montant 3.

[0060] Dans la suite de la description, et en relation au repère défini ci-dessus, les termes "longitudinal" ou "longitudinalement" font référence à une direction confondue avec l'axe X, les termes "transversal" ou "transversalement" font référence à une direction confondue avec l'axe Y, et les termes "vertical" ou "verticalement" font référence à une direction confondue avec l'axe Z. Les termes de position absolue, tels que "avant", "arrière", "haut", "bas", "gauche", "droite", ou relatifs comme "dessus", "supérieur", "dessous", "inférieur" sont définis par rapport au montant 3.

40

[0061] Chacun des montants 3 est télescopique, et est lié avec les traverses 4, 5, 6, de manière à conférer à la barrière 1 la possibilité d'évoluer entre différentes positions stables prédéterminées.

[0062] Selon le mode de réalisation représenté, la barrière 1 comprend trois traverses 4, 5, 6, à savoir une traverse 4 supérieure, une traverse 5 intermédiaire et une traverse 6 inférieure.

[0063] Sur la figure 1, la barrière 1 est représentée en position redressée. Aux fins de simplification, le plan de couchage n'est pas représenté. Ainsi qu'il est connu en soit, en position redressée, la hauteur de la traverse 4 supérieure par rapport au plan de couchage est suffisamment importante pour prévenir la chute d'un patient. [0064] Les traverses 4, 5, 6 présentent entre elles, lorsque la barrière est en position redressée, un écartement prédéfini, empêchant que certaines parties du corps du patient (comme par exemple la tête) puissent y entrer ou s'y coincer.

[0065] Dans la position représentée en figure 2, la traverse 4 supérieure est rapprochée de la traverse 5 intermédiaire, la barrière 1 étant dans une position dite intermédiaire. Dans cette position intermédiaire, la traverse 5 intermédiaire et la traverse 6 inférieure présentent un écartement prédéfini, empêchant que certaines parties du corps du patient (comme par exemple la tête) puissent y entrer ou s'y coincer.

[0066] Cette position intermédiaire est une position de compromis entre sécurité et confort pour le patient. En effet, un patient alité entouré de barrières 1 en position redressée (telle que représentée en figure 1) ressent parfois un sentiment d'enfermement, pouvant être oppressant. Le fait de placer les barrières 1 à mi-hauteur en position intermédiaire réduit le risque de survenue d'un tel trouble. La position intermédiaire permet également à un patient d'obtenir si besoin un appui, l'aidant par exemple à sortir du lit.

[0067] La traverse 4 supérieure, ou main courante, présente avantageusement des formes et état de surface permettant son utilisation par le patient en appui manuel, notamment lorsque le patient souhaite sortir du lit, la barrière 1 étant une demi-barrière de tête de lit, placée dans sa position redressée ou intermédiaire.

[0068] Les traverses 4, 5, 6, en particulier la traverse 4 supérieure présentent avantageusement une finition soignée, par exemple du type aluminium brossé, ou de type bois, et sont dépourvues d'angles marqués.

[0069] Ainsi qu'il apparait notamment en figures 1-3, la traverse 4 supérieure présente une surface galbée ou courbe, notamment sur ses deux parties extrêmes, le contact avec la traverse 4 supérieure étant non blessant.

[0070] En figure 3, la barrière 1 est représentée dans une position dite abaissée.

[0071] En position abaissée, la barrière 1 est entièrement rétractée. Dans cette position abaissée, la délivrance des soins par le personnel soignant est facilitée, et l'accès ou la sortie du lit est rendue aisée pour le patient, y compris par glissement du lit à un brancard ou une civière et vice-versa.

[0072] Le cas échéant, un filet ou un panneau souple (non représentés) est rapporté sur les traverses 4, 5, 6, pour réduire les risques d'escalade de la barrière 1 par le patient.

**[0073]** Les trois positions stables et prédéterminées décrites ci-dessus sont selon un premier emploi de la barrière, atteintes successivement, par étape ou séquentiellement, lorsque la barrière 1 est descendue, "en cascade", ou lorsque la barrière est remontée.

**[0074]** Dans un deuxième emploi de la barrière **1**, la barrière est descendue de manière continue de la position déployée jusqu'à sa position abaissée, sans arrêt en position intermédiaire, mais en contrôlant sa descente comme spécifié plus loin dans la description.

[0075] Dans le cas d'une « descente en cascade », chacune des trois positions peut être verrouillée, de sorte à maintenir la barrière 1 dans un état stable.

[0076] De cette manière, il est possible de descendre traverse par traverse la barrière 1, ce qui permet de modérer et de contrôler la vitesse de descente de la barrière 1.

**[0077]** L'on évite ainsi les risques d'une descente brutale d'une barrière de lit médical, sous l'effet de son propre poids, qui pourrait s'avérer dangereuse ou surprenant pour le patient, tout comme pour le personnel.

[0078] L'on évite également les bruits désagréables, rencontrés dans certaines barrières de lit de l'art antérieur, lors de chocs des éléments de barrière les uns contre les autres.

**[0079]** Dans le cas d'une descente continue, le contrôle de la descente évite la survenue d'une descente brutale d'une barrière de lit médical, sous l'effet de son propre poids, qui pourrait s'avérer dangereuse ou surprenant pour le patient, tout comme pour le personnel.

[0080] Avantageusement, les surfaces de glissement des éléments de la barrière sont pourvues d'un revêtement, par exemple en matériau polymère, et dimensionnées de sorte à assurer un glissement doux et silencieux.
[0081] Dans certains modes de réalisation, non repré-

sentés, la descente en cascade de la barrière est obtenue à l'encontre d'un vérin amortisseur, par exemple vérin à gaz.

[0082] Selon le mode de réalisation représenté, chaque montant 3 comprend un moyen 7 de commande.

[0083] Une action sur le moyen 7 de commande permet le blocage ou le déblocage en coulissement du montant 3.

[0084] Le déverrouillage des deux montants 3 permet de faire évoluer la barrière 1 entre ses trois différentes positions.

[0085] Le fait de disposer de deux moyens 7 de commande par barrière 1 est avantageux en termes de sécurité. En effet, le dédoublement des moyens 7 de commande permet de limiter les risques d'un déverrouillage involontaire de la barrière 1, par actionnement d'un seul moyen 7 de commande.

[0086] Dans les modes de réalisation représentés, la

barrière 1 présente une symétrie par rapport à un plan vertical passant par le milieu des traverses 4, 5, 6, les montants 3 étant de structures analogues. Dans la suite de cette description, l'on décrit ainsi en détail la structure d'un seul montant 3.

[0087] Le montant 3 comprend une partie 8 supérieure, une partie 9 intermédiaire, et une partie 10 inférieure, s'étendant toutes les trois verticalement.

[0088] La partie 8 supérieure coulisse au sein de la partie 9 intermédiaire, et la partie 9 intermédiaire coulisse au sein de la partie 10 inférieure.

[0089] Les parties 8, 9, 10 sont avantageusement des pièces profilées creuses.

[0090] Chaque partie 8, 9, 10 présente respectivement une paroi 11 intérieure supérieure, une paroi 12 intérieure intermédiaire, et une paroi 13 intérieure inférieure, comme représenté en figure 7, et comme visible en figures 15 et 16 pour la partie 10 inférieure.

[0091] Comme représenté notamment sur la figure 8, la partie 9 intermédiaire comprend un tube 91 intermédiaire, ainsi qu'un bouchon 17 intermédiaire emboité dans ce tube 91 intermédiaire sur sa partie haute.

[0092] Un tel bouchon 17 intermédiaire permet notamment de réaliser une butée empêchant la sortie de la partie 8 supérieure de la partie 9 intermédiaire.

[0093] Comme représenté notamment sur les figures 15 et 16, la partie 10 inférieure comprend un tube 74 inférieur profilé, ainsi qu'un bouchon 73 inférieur emboité dans ce tube 74 inférieur sur sa partie haute.

[0094] Un tel bouchon 73 inférieur permet notamment de réaliser une butée empêchant la sortie de la partie 9 intermédiaire, et de la traverse 6 inférieure par rapport à la partie 10 inférieure.

[0095] Les profilés formant les parties 8, 9, 10 des montants 3 sont par exemple en alliage d'aluminium, en acier, en matériau polymère ou en composite.

**[0096]** Les profilés sont avantageusement extrudés ou pultrudés.

**[0097]** Dans d'autres mises en oeuvre, les profilés sont moulés ou profilés à froid.

[0098] Dans le mode de réalisation représenté, les parties 8, 9, 10 présentent une section sensiblement elliptique, ce qui limite le risque de concentration de contraintes.

[0099] Dans d'autres modes de réalisation, non représentés, la section des parties 8, 9, 10 est sensiblement polygonale.

[0100] Les dimensions intérieures de la partie 8 supérieure, de la partie 9 intermédiaire et de la partie 10 inférieure sont respectivement croissantes, de manière à permettre leur emboitement. Le montant 3 présente un caractère télescopique.

**[0101]** Avantageusement, le système **2** d'accrochage est disposé sur la partie **10** inférieure, la barrière **1** lorsque repliée ne se rapprochant au plus près de la surface de couchage.

[0102] La traverse 4 supérieure est solidaire de la partie 8 supérieure, la traverse 5 intermédiaire est solidaire

de la partie 9 intermédiaire, et la traverse 6 inférieure est coulissante par rapport à la partie 10 inférieure des montants 3.

[0103] La solidarisation des traverses 4, 5 aux parties 8, 9 est par exemple réalisée par vissage, soudage, rivetage, boulonnage, collage.

[0104] La barrière 1 comporte ainsi trois étages coulissants, chaque étage étant en forme de U à ouverture tournée vers le bas, chaque étage étant formé d'une traverse 4, 5, 6 et de deux parties 8, 9, 10 de montant 3.

[0105] La mise en mouvement du montant 3 est effectuée par blocage ou déblocage des parties 8, 9, 10 du montant 3 entre elles, grâce à un moyen 7 de commande, actionnable manuellement par l'utilisateur.

**[0106]** Ainsi, la partie **8** supérieure est blocable en translation par rapport à la partie **9** intermédiaire, et la partie **9** intermédiaire est blocable en translation par rapport à la partie **10** inférieure.

[0107] Selon le mode de réalisation représenté, le moyen 7 de commande évolue à l'intérieur des parties 8, 9, 10, autrement dit au sein du montant 3.

[0108] Cette disposition confère à la barrière 1 un encombrement minimal et une sécurité de fonctionnement. En outre, le nettoyage et la désinfection du montant sont facilités, puisque seules les parois du montant 3, qui présentent un nombre limité d'angles sont apparentes.

[0109] Les risques d'actionnement accidentel du moyen 7 de commande sont limités, le moyen 7 de commande étant essentiellement interne au montant 3, à l'exception d'une partie d'un organe de commande manuel, tel qu'une molette, ainsi qu'il apparaîtra plus complètement dans la suite de la description.

[0110] Le moyen 7 de commande est ainsi masqué à la vue, conférant à la barrière 1 une apparence soignée. [0111] Selon d'autres modes de réalisation, non représentés, le moyen 7 de commande n'est pas situé à l'intérieur des parties 8, 9, 10, mais est par exemple disposé à l'extérieur, en juxtaposition des parties 8, 9, 10.

**[0112]** Dans les figures 4, 5, 6, le moyen **7** de commande est représenté en trait plein, les autres composants de la barrière **1** étant en traits pointillés, aux fins de simplification.

[0113] Le moyen 7 de commande comprend une première portion 14, et une deuxième portion 15, s'étendant chacune selon une direction sensiblement verticale, de manière à pouvoir être insérées au sein des parties 8, 9, 10.

**[0114]** La première portion **14** est arrêtée en translation par rapport à la partie **8** supérieure.

[0115] La deuxième portion 15 est arrêtée en translation par rapport à la partie 9 intermédiaire.

[0116] La commande de la translation des portions 14, 15 l'une par rapport à l'autre entraine la translation de la partie 8 supérieure par rapport à la partie 9 intermédiaire.

**[0117]** Dans les modes de réalisation représentés, la première portion **14** comprend une tige, présentant avantageusement une section polygonale, par exemple rectangulaire.

[0118] La première portion 14 est rendue solidaire en rotation à la deuxième portion 15.

[0119] Dans les modes de réalisation représentés, cette liaison en rotation est obtenue par le placement de la première portion 14 en coulissement dans une cavité 16 de la deuxième portion 15, présentant une section complémentaire, cette cavité 16 étant apparente en figures 10 et 11.

**[0120]** Cette disposition permet la formation d'une liaison glissière entre la première portion **14** et la deuxième portion **15**, rendant le moyen **7** de commande télescopique.

**[0121]** Selon le mode de réalisation représenté, la cavité **16** présente une section transversale sensiblement polygonale, par exemple rectangulaire.

**[0122]** Selon d'autres modes de réalisation, non représentés, la cavité **16** présente une section circulaire.

[0123] La première portion 14 est montée pivotante par rapport à la partie 8 supérieure et la deuxième portion 15 est montée en rotation par rapport à la partie 9 intermédiaire.

[0124] La première portion 14 et la deuxième portion 15 présentent une longueur suffisante pour ne pas être séparées l'une de l'autre lorsque partie 8 supérieure est mise en butée contre le bouchon 17 intermédiaire.

**[0125]** Une telle disposition est avantageuse, notamment lors du relevage de la barrière 1, comme il est explicité plus loin dans la description.

[0126] Selon le mode de réalisation représenté, la cavité 16 de la deuxième portion 15 comprend une lumière 38, comme représenté en médaillon en figure 9. Cette lumière 38 vise par exemple à faciliter le retrait d'un insert permettant l'obtention de la cavité 16 par procédé de moulage.

**[0127]** La deuxième portion **15** comprend un premier moyen de retenue.

[0128] Le premier moyen de retenue comprend, par exemple, un cran 18 disposé sur une première came 19 (voir figures 9 et 5, 6, et en médaillon en figure 8), qui est apte à coopérer avec la partie 8 supérieure, de façon à empêcher la translation de la partie 8 supérieure vers le bas.

**[0129]** De cette manière, il est obtenu un arrêt en translation, par butée de la première came **19** sur la partie **8** supérieure, comme représenté sur la figure 4.

[0130] Plus précisément, dans le mode de réalisation représenté, la partie 8 supérieure comprend un manchon 22 supérieur, permettant d'entrer en butée avec la première came 19.

[0131] De cette manière, la partie 8 supérieure peut être arrêtée par rapport à la partie 9 intermédiaire, permettant de verrouiller la traverse 4 supérieure par rapport à la traverse 5 intermédiaire, ce qui correspond à la position relevée de la barrière 1.

[0132] Selon le mode de réalisation représenté sur les figures 8 et 9, la deuxième portion 15 comprend un deuxième moyen de retenue, par exemple une surface 20 d'appui agencée sur une deuxième came 21, apte à

coopérer par appui avec la partie 10 inférieure, de manière à empêcher la translation de la partie 9 intermédiaire vers le bas.

[0133] Il est ainsi obtenu un arrêt en translation, par butée de la deuxième came 21 sur la partie 10 inférieure. [0134] Plus précisément, la partie 9 intermédiaire comprend un manchon 23 inférieur, entrant en butée avec la deuxième came 21, lorsque la barrière 1 est dans une position déployée ou rétractée, comme représenté en figure 5 et figure 6 respectivement.

[0135] De cette manière, la partie 9 intermédiaire peut être arrêtée par rapport à la partie 10 inférieure, permettant de verrouiller la traverse 5 intermédiaire par rapport à la traverse 6 inférieure, ce qui correspond à la position intermédiaire de la barrière 1.

[0136] La deuxième portion 15 comprend à ses extrémités libres respectives la première came 19 et la deuxième came 21, toutes deux reliées par une came 24 intermédiaire, comme représenté en figures 8 et 9.

[0137] De cette façon, un arbre à came est formé, contribuant à réaliser une fonction de retenue des parties 8,
9, 10 les unes aux autres, assurant ainsi le verrouillage de la barrière 1 dans ses trois positions précédemment décrites.

[0138] Selon le mode de réalisation représenté, la première came 19 comprend deux lobules 25, qui s'étendent verticalement.

**[0139]** Selon d'autres mode de réalisation, non représentés, la première came comprend un seul lobule **25**, ou alors au moins trois lobules **25**.

[0140] Avantageusement, les deux lobules 25 présentent chacun transversalement un côté 26 arqué, et deux côtés 27 latéraux s'étendant à chaque extrémité du côté 26 arqué. Une jonction 28, favorablement ellipsoïdale, permet de relier chaque lobule 25. Les lobules 25 sont symétriques l'un de l'autre, par rapport à un plan vertical passant par le milieu de chaque jonction 28, comme représenté en figure 10.

[0141] La came 24 intermédiaire présente des lobes 29, avantageusement verticaux, en nombre identique au nombre de lobules 25 équipant la première came 19.

[0142] De cette façon, il est possible de déplacer le manchon 22 supérieur de la première came 19 (figure 4) vers la came 24 intermédiaire, lors du coulissement de la partie 8 supérieure du montant dans la partie 9 intermédiaire.

[0143] Selon le mode de réalisation représenté à la figure 11, la came 24 intermédiaire comprend deux lobes 29.

[0144] Selon d'autres mode de réalisation, non représentés, la came 24 intermédiaire comprend un seul lobe 29, ou alors au moins trois lobes 29.

[0145] Avantageusement, les deux lobes 29 présentent chacun transversalement un bord 30 arqué, et deux bords 31 latéraux, s'étendant à chaque extrémité du bord 30 arqué. Un raccordement 32, favorablement ellipsoïdal, permet de relier chaque lobe 29. Les lobes 29 sont avantageusement symétriques l'un de l'autre, par rap-

port à un plan vertical passant par le milieu de chaque raccordement **32**, comme représenté en figure 11.

**[0146]** Selon le mode de réalisation représenté, notamment en figures 10 et 11, les projections verticales du côté **27** latéral et du bord **35** latéral présentent un décalage angulaire entre elles.

[0147] De cette façon, il est formé sur la deuxième portion 15, une rainure 33, munie d'une première bordure 34 continue, et d'une deuxième bordure 35 en escalier, comprenant notamment le cran 18, ou une marche, comme représenté en médaillon en figures 8 et 9.

[0148] Le cran 18 définit une surface 36 de retenue sur la première came 19, s'étendant avantageusement sur un plan transversal, de manière à être apte à coopérer avec le manchon 22 supérieur.

**[0149]** Selon le mode de réalisation représenté, la deuxième portion **15** comprend deux crans **18**, de manière à définir deux surfaces **36** de retenue.

**[0150]** Le manchon **22** supérieur est alors arrêté en deux localisations, ce qui permet de sécuriser l'arrêt du montant **3** par redondance. La sureté de la barrière **1** est ainsi accrue.

**[0151]** En outre, les contraintes exercées par chacune des surfaces **36** de retenue sont divisées par deux, ce qui contribue à réduire leur usure.

[0152] Afin d'autoriser le coulissement continu d'un ergot 37 du manchon 22 supérieur entre la première came 19 et la deuxième came 21, la jonction 28 est agencée en prolongement d'un raccordement 32.

**[0153]** En outre, les bords **30** arqués et les côtés **26** arqués présentent un contour sensiblement circulaire, de manière à pouvoir pivoter et translater au sein du manchon **22** supérieur.

[0154] Comme représenté sur la figure 12, la deuxième came 21 est une pièce de révolution.

[0155] La deuxième came 21 comprend une face 92 arrière, apte à servir d'appui.

[0156] La deuxième came 21 comprend avantageusement deux oreilles 40, séparées entre elles par deux échancrures 44.

[0157] Dans le mode de réalisation représenté, les oreilles 40 présentent une part 41 arquée, et deux parts 42 latérales.

[0158] Les parts 41 arquées sont complémentaires à la paroi 13 intérieure inférieure, en étant avantageusement cylindriques, de manière à coulisser au sein de la partie 10 inférieure.

[0159] Les échancrures 44 sont notamment définies par les parts 42 latérales et un fond 43, avantageusement cylindrique, afin de faire obstacle au pivotement du moyen 7 de commande.

[0160] Dans le mode de réalisation représenté, les oreilles 40 sont symétriques entre elles, selon un plan passant par le milieu du fond 43 des échancrures 44.

**[0161]** La répartition des efforts sur les oreilles **40** évite un déséquilibre susceptible d'engendrer une usure prématurée du moyen 7 de commande.

[0162] En outre, l'équilibrage des efforts permet d'évi-

ter de se trouver dans une situation d'arc-boutement.

[0163] Selon le mode de réalisation représenté, chacune des oreilles 40 comprend un renfoncement 45.

[0164] Le renfoncement 45 est borgne, c'est à dire ne traverse pas intégralement l'oreille 40.

[0165] De cette façon, le renfoncement 45 permet, par exemple, l'insertion d'une languette 49, interne à la partie 10 inférieure.

[0166] Le renfoncement 45 sert notamment à créer un mécanisme d'indexation pour le moyen 7 de commande, ce qui permet de sécuriser l'utilisation de la barrière 1.

[0167] Avantageusement, le renfoncement 45 comprend, une face 46 de soutien, deux rives 47 et une fin 48, comme représenté en médaillon de la figure 8 ou 9.

[0168] Le renfoncement 45 est destiné notamment à être en insertion au sein de la languette 49, la face 46 de soutien servant à ce moment-là de support.

[0169] Selon le mode de réalisation représenté, les rives 47 et la fin 48 forment selon un plan vertical un U.

[0170] Les rives 47 sont préférentiellement verticales, et la fin 48 horizontale, afin que les rives 47 soient orthogonales à la fin 48.

[0171] De cette façon, une languette 49 engagée dans le renfoncement 45 ne peut pas franchir aisément les rives 47 en glissant dans le renfoncement 45.

**[0172]** De cette façon, le moyen **7** de commande peut être arrêté en rotation, empêchant son actionnement involontaire, ce qui est favorable pour la sécurité de la barrière **1**.

[0173] Avantageusement, la profondeur du renfoncement 45 est établie de telle manière que l'insertion d'une languette 49 bloque la rotation du moyen 7 de commande par indexation.

**[0174]** Une telle caractéristique est favorable pour empêcher la mise en rotation du moyen **7** de commande, lorsqu'un verrouillage du montant **3** est souhaité.

[0175] Il est ainsi évité tout actionnement involontaire du moyen 7 de commande, la barrière 1, en position relevée ne peut donc pas être manipulée involontairement par le patient.

[0176] Selon le mode de réalisation représenté, notamment en figures 7 et 9, la deuxième portion 15 comprend en outre un épaulement 50 disposé entre la came 24 intermédiaire et la deuxième came 21.

45 [0177] L'épaulement 50 comprend une gorge 51 destinée à permettre le passage d'une pièce de liaison, comme par exemple une vis 52 de liaison, solidaire à la partie 9 intermédiaire, ainsi qu'il est représenté en figure 7.

[0178] La partie 9 intermédiaire et la deuxième portion 15 sont ainsi liées en translation.

[0179] Selon le mode de réalisation représenté, l'échancrure 44, et le cran 18 sont chacun disposés de manière à présenter un décalage angulaire entre eux, selon un axe vertical passant par le milieu de la deuxième came 21.

[0180] Autrement dit, la projection orthogonale de l'échancrure 44 sur un plan horizontal et la projection orthogonale du cran 18 sur un plan horizontal sont en-

tièrement distinctes.

**[0181]** Le décalage angulaire offre la possibilité de réaliser un déblocage successif, et non simultané, de la première came **19**, et de la deuxième came **21**.

[0182] Autrement dit, une telle caractéristique offre la possibilité de réaliser un déblocage successif de la partie 8 supérieure par rapport à la partie 9 intermédiaire, et à la partie 9 intermédiaire par rapport à la partie 10 inférieure.

[0183] De cette façon, il est réalisé une descente en cascade du montant 3, et par extension de la barrière 1. [0184] On se reporte maintenant à la figure 13, représentant le manchon 22 supérieur, en vue de perspective orientée par dessous.

**[0185]** Selon le mode de réalisation représenté, le manchon **22** supérieur est localisé sur une partie extrême basse de la partie **8** supérieure.

**[0186]** Le manchon **22** supérieur présente avantageusement un contour **53** sensiblement homothétique par rapport au pourtour de la partie **9** intermédiaire.

[0187] Le manchon 22 supérieur est avantageusement muni de crêtes 54 supérieures, en saillie du contour 53, ce qui minimise le frottement du manchon 22 supérieur à l'intérieur de la partie 9 intermédiaire, et facilite ainsi le coulissement de la partie 8 supérieure au sein de la partie 9 intermédiaire.

**[0188]** Selon le mode de réalisation représenté, le manchon **22** supérieur comprend un orifice **55** présentant une section transversale circulaire.

**[0189]** Ainsi, il est possible d'introduire et de faire pivoter la deuxième portion **15** au sein de l'orifice **55** et du manchon **22** supérieur.

**[0190]** Selon le mode de réalisation représenté, le manchon **22** supérieur comprend deux ergots **37**, avantageusement en regard l'un de l'autre. Les ergots **37** présentent une surface **56** d'arrêt, avantageusement disposée selon un plan transversal.

[0191] De cette façon, lorsque la surface 56 d'arrêt est en butée contre la surface 36 de retenue de la première came 19, le manchon 22 supérieur, et par extension la partie 8 supérieure, est bloqué en translation vers le bas vis-à-vis de la partie 9 intermédiaire.

**[0192]** Ce blocage assure le maintien de la barrière en position relevée, telle que représentée en figure 1.

[0193] Les ergots 37 présentent chacun une surface 57 latérale, destinée à arrêter un effort latéral provenant d'un côté 27 latéral de la première came 19.

**[0194]** De cette façon, l'ergot constitue notamment un arrêt pour la première came **19**.

**[0195]** Selon le mode de réalisation représenté, le manchon **22** supérieur comprend, en outre, au moins un bossage **58**, s'étendant en saillie à partir d'une face **59** supérieure du manchon **22** supérieur.

[0196] Un tel bossage 58 comprend une face 60 interne, en prolongement de l'orifice 55, ce qui permet de guider en rotation la deuxième portion 15, tout en assurant le coulissement de la deuxième portion 15 par rapport au manchon 22 supérieur.

[0197] Un tel bossage 58 permet également de mettre en position le manchon 23 supérieur par rapport au tube 91 intermédiaire, par exemple par emboitement, préalablement à sa fixation, par exemple par vis, sur le bas du tube 91 intermédiaire. De par son extension verticale, le manchon 23 supérieur lorsqu'enfoncé au sein du tube 91 intermédiaire permet de rigidifier la partie 9 intermédiaire du montant 3. La stabilité de la barrière 1, en particulier lorsqu'elle est en position relevée s'en trouve améliorée

**[0198]** On se reporte à la figure 14, représentant le manchon **23** inférieur, en vue de perspective orienté par dessous.

[0199] Le manchon 23 inférieur est avantageusement muni de crêtes 61 inférieures, en saillie de son périmètre 62, ce qui minimise le frottement du manchon 23 inférieur à l'intérieur de la partie 10 inférieure, et facilite ainsi le coulissement de la partie 9 intermédiaire au sein de la partie 10 inférieure.

[0200] Le manchon 23 inférieur comprend avantageusement une ouverture 63 complémentaire à la forme de la deuxième portion 15.

[0201] L'ouverture 63 permet en particulier la rotation de la deuxième portion 15 par rapport au manchon 23 inférieur.

**[0202]** De la sorte, le moyen 7 de commande est apte à pivoter par rapport à la partie **9** intermédiaire.

[0203] Selon le mode de réalisation représenté, le manchon 23 inférieur comprend deux creux 64 présentant une forme similaire à la forme de l'échancrure 44, ce qui permet d'encadrer la languette 49.

**[0204]** Le manchon **23** inférieur est ainsi apte à suivre le déplacement de la deuxième came **21**, quand elle coulisse le long de la languette **49**.

[0205] Selon le mode de réalisation représenté, le manchon 23 inférieur comprend deux creux 64 symétriques l'un de l'autre, par rapport à un plan YZ passant par le centre de l'ouverture 63.

[0206] Avantageusement, le manchon 23 inférieur comprend un plateau 65 ainsi qu'une bosse 66 saillante en extension verticale par rapport au plateau 65.

**[0207]** La bosse **66** englobe au moins un perçage **67**, ménagé selon une direction transversale.

[0208] Un perçage 67 est favorablement réalisé de manière à coïncider avec la gorge 51, lorsque la deuxième portion 15 est insérée au sein du manchon 23 inférieur.

[0209] Une pièce de liaison, telle qu'une vis 52 de liaison, si insérée au sein d'un tel perçage 67, s'étend au sein de la gorge 51, créant un arrêt en translation de la deuxième portion 15 par rapport au manchon 23 inférieur

**[0210]** La partie **9** intermédiaire et la deuxième portion **15** sont ainsi rendues solidaires en translation verticale, mais sont pivotantes entre elles.

[0211] On se réfère aux figures 15 et 16, représentant la partie 10 inférieure.

[0212] La partie 10 inférieure définit un sommet 71 et une base 72, qui, selon le mode de réalisation représen-

40

tés, s'étendent chacun selon un plan transversal.

[0213] Tel qu'illustré, le bouchon 73 inférieur est inséré dans le tube 74 inférieur, par le sommet 71.

**[0214]** Le bouchon **73** inférieur comprend des cannelures **75** coopérant avec la partie **9** intermédiaire, afin de notamment favoriser son glissement.

[0215] La partie 10 inférieure comprend une paroi 76 externe inférieure, établissant les limites de la partie 10 inférieure.

[0216] La paroi 76 externe inférieure sert notamment à constituer une surface de fixation du système 2 d'accrochage.

**[0217]** Avantageusement, la partie **10** inférieure comprend une paroi **77** de guidage, qui s'étend favorablement verticalement, de manière à permettre d'assurer un guidage vertical de la traverse **6** inférieure.

[0218] Avantageusement, la partie 10 inférieure comprend une languette 49 en saillie de la paroi 13 intérieure inférieure.

[0219] Selon le mode de réalisation représenté, la languette 49 est sensiblement paralépipédique à angles arrondis, et définit un bout 78 supérieur et un bout 79 inférieur

[0220] La languette 49 est notamment destinée à entrer en appui contre la surface 20 d'appui de la came 21, lorsque la partie 9 intermédiaire est en position relevée par rapport à la partie 10 inférieure.

[0221] Plus précisément, le bout 78 supérieur de la languette 49 est complémentaire du renfoncement 45 de la deuxième came 21, afin que le bout 78 supérieur puisse s'insérer dans le renfoncement 45, lorsque la barrière 1 est en position relevée.

[0222] De cette façon, le bout 78 supérieur et le renfoncement 45 créent une indexation de la deuxième came 21 par rapport à partie 10 inférieure.

**[0223]** La languette **49** présente, de manière avantageuse, une section transversale inférieure à la dimension de l'échancrure **44**.

[0224] Ainsi, lorsque tous les deux mis face à face, l'échancrure 44 entoure la languette 49, et peut se déplacer librement le long de la languette 49 selon une direction verticale, sans que son déplacement soit entravé.

[0225] De cette façon, en alignant l'échancrure 44 et la languette 49, la deuxième portion 15 coulisse au sein de la partie 10 inférieure, lors de l'abaissement de la partie 9 intermédiaire au sein de la partie 10 inférieure.

[0226] Avantageusement, un interstice est prévu entre le sommet 71 et le bout 78 supérieur, de manière à permettre l'insertion d'une fraction de la partie 9 intermédiaire, suffisante pour permettre un maintien de la barrière 1 en position dépliée.

[0227] Un interstice est défini entre la base 72 et le bout 79 inférieur, ce qui permet de laisser la possibilité de loger la deuxième came 21 entre le bout 79 inférieur et la base 72.

[0228] La paroi 77 de guidage comprend une entaille 80, qui se développe à partir du sommet 71, et s'arrête à distance de la base 72, de sorte à former un arrêt 81

surfacique.

[0229] La paroi 76 externe inférieure comprend une fente 82, sensiblement verticale, s'étendant du sommet 71 jusqu'à la base 72.

[0230] La fente 82 définit deux flancs 83 de guidage, facilitant le coulissement de la traverse 6 inférieure et de la traverse 4 supérieure.

[0231] On décrit maintenant les traverses 4, 5, 6.

[0232] Selon le mode de réalisation représenté, la traverse 6 inférieure est munie d'un sabot 84, avantageusement fixée à son extrémité.

[0233] Le sabot 84 est, de manière favorable, emboité, et maintenu en position au sein de la traverse 6 inférieure.

[0234] Le sabot 84 est muni d'une lamelle 85, apte à coulisser dans la fente 82, et d'un aboutement 87 destiné à être introduit au sein de l'entaille 80.

[0235] Le sabot 84 coulisse au sein de la partie 10 inférieure, sa course étant limitée par la dimension verticale de l'entaille 80. Ainsi, la translation du sabot 84 peut être bloquée vers le bas grâce à la l'arrêt 81 surfacique. La translation du sabot 84 est bloquée vers le haut, par l'intermédiaire du bouchon 73 inférieur, sauf pour le cas où la barrière 1 est en position abaissé.

[0236] Lorsque la barrière 1 est en position abaissée, le sabot 84 est bloqué vers le haut par la traverse 5 intermédiaire

**[0237]** De cette façon, la traverse **6** inférieure est montée en coulissement par rapport à la partie **10** inférieure sur une distance prédéterminée.

[0238] Le sabot 84 comprend, par exemple, un emplacement, tel qu'un lamage 86, permettant l'insertion d'une pièce de liaison, comme la tête 88 de la vis 52 de liaison.

[0239] De cette façon, la vis 52 de liaison crée un arrêt en translation.

[0240] Le mouvement du manchon 23 inférieur est par un tel biais imposé à la traverse 6 inférieure, lorsque la tête 88 est insérée au sein du lamage 86.

**[0241]** La traverse **4** supérieure repose avantageusement sur les deux parties **8** supérieures des montants, par exemple sur des brides **89**.

[0242] Selon le mode de réalisation représenté, la traverse 4 supérieure comprend une rainure 90 permettant notamment son emboitement sur la traverse 5 intermédiaire, par exemple lorsque la barrière 1 est verrouillée en position intermédiaire ou en position rétractée.

[0243] On décrit maintenant l'actionnement du moyen 7 de commande.

[0244] Comme représenté sur la figure 7, le montant 3 comprend un dispositif d'actionnement, par exemple une molette 68, apte à mettre en rotation le moyen 7 de commande, selon un axe vertical.

**[0245]** Dans d'autres modes de réalisation, non représentés, le dispositif d'actionnement comprend un levier, se présentant sous la forme d'une détente, ou un bouton, des moyens étant prévus pour convertir le déplacement de la détente ou du bouton en un mouvement de rotation, par exemple par crémaillère.

[0246] La molette 68 est en liaison pivot avec la partie

8 supérieure, et solidaire avec la première portion 14.

**[0247]** De cette façon, un utilisateur peut entraîner le moyen **7** de commande en rotation de manière manuelle, en pivotant la molette **68**.

**[0248]** Du fait de sa forme cylindrique, une telle molette **68** ne présente pas de partie saillante, contrairement à une poignée ou une détente.

[0249] Selon le mode de réalisation représenté, la molette 68 est accessible sur le côté externe et le côté interne de la barrière 1. De cette manière, il est possible utiliser idéalement au moins trois doigts pour pivoter la molette 68, ce qui permet une précision dans le pivotement, mais offre également la possibilité d'exercer une force de préhension suffisante pour contrôler et retenir la descente de la barrière 1.

[0250] Selon d'autres modes de réalisation non représentés, seule une partie de la molette 68 est accessible sur le côté externe de la barrière 1, la traverse 6 supérieure recouvrant la plus grande partie de la molette 68. Le patient placé dans le lit ne voit pas et n'a pas accès, du côté interne du lit, aux molettes 68.

**[0251]** Un actionnement involontaire de la molette **68** a ainsi moins de chance de se produire qu'un actionnement involontaire d'une poignée.

[0252] De cette manière, une barrière 1 actionnée par une telle molette 68 présente une sécurité renforcée.

**[0253]** Selon le mode de réalisation représenté sur les figures 1 à 6, la molette **68** est partiellement couverte ou capotée, par exemple par la traverse **4** supérieure.

[0254] Pour ce faire, la traverse 4 supérieure est avantageusement de forme complémentaire à la molette 68, et de découpes 69.

**[0255]** De cette façon, seule une petite fraction de la molette **68** est laissée apparente, de manière à permettre sa manipulation par l'utilisateur.

**[0256]** Selon des modes de réalisation, non représentés, le dispositif d'actionnement est commandé électriquement, par exemple à l'aide d'un moteur.

**[0257]** Selon les modes de réalisation représentés, la molette **68** est également munie d'un élément **70** de rappel, comme par exemple un ressort de torsion.

[0258] L'élément 70 de rappel permet de ramener la molette 68, et par extension le moyen 7 de commande, dans le sens opposé de la rotation permettant le déblocage de la partie 8 supérieure par rapport à la partie 9 intermédiaire, ou de la partie 9 intermédiaire par rapport à la partie 10 inférieure.

**[0259]** Un tel élément **70** de rappel permet de maintenir le moyen **7** de commande dans une position d'équilibre, et ainsi de maintenir le verrouillage ou le déverrouillage des parties **8**, **9**, **10** entre elles.

**[0260]** On se réfère aux figures 1 à 6, ainsi qu'aux figures 17 à 40 représentant des étapes illustrant un exemple de fonctionnement de la barrière **1**.

[0261] On décrit ci-après un procédé de descente de la barrière 1, afin de la faire évoluer de la position déployée de la figure 1 à la position abaissée de la figure 3.

[0262] En position déployée, comme représenté en fi-

gure 1, chacun des moyens 7 de commande est à sa position initiale, autrement dit, pour chaque montant 3, l'ergot 37 est en contact de la première came 19, et la languette 49 est insérée dans le renfoncement 45.

[0263] L'appui de l'ergot 37 du manchon 22 supérieur (solidaire de la partie 8 supérieure du montant 3) contre la première came 19 (solidaire, via le manchon 23 inférieur, de la partie 9 intermédiaire du montant 3) interdit le coulissement en descente de la partie 8 supérieure du montant 3 dans la partie 9 intermédiaire.

[0264] L'appui de la languette 49 (solidaire de la partie 10 inférieure du montant 3) dans le renfoncement 45 (solidaire, via le manchon 23 inférieur, de la partie 9 intermédiaire du montant 3) interdit le coulissement en descente de la partie 9 intermédiaire du montant 3 dans la partie 10 inférieure.

[0265] La personne souhaitant mettre la barrière 1 en position intermédiaire de la figure 2 soulève la traverse 4 supérieure, décalant verticalement chaque renfoncement 45 par rapport à chaque languette 49, de manière à ce que chaque renfoncement 45 soit entièrement désengagé d'une languette 49, rendant ainsi le moyen 7 de commande libre en rotation.

[0266] La mise en oeuvre d'un soulèvement manuel, avant ou simultanément à une commande manuelle des molettes 68, évite tout actionnement involontaire d'un moyen 7 de commande.

[0267] En position relevée, une tentative de rotation du moyen 7 de commande sans soulèvement préalable ou simultané de la traverse 4 supérieure ne libère pas la barrière de sa position relevée, les languettes 49 restant logées dans les renfoncements 45, bloquant la course de rotation de l'ensemble formé par la première portion 14 et deuxième portion 15, maintenant l'appui du manchon 22 supérieur contre la première came 19.

[0268] Une tentative de soulèvement de la traverse 4 supérieure sans rotation préalable ou simultanée du moyen 7 de commande ne libère pas non plus la barrière 1 de sa position relevée. Le moyen élastique 70 assure le maintien en alignement vertical des languettes 49 avec les renfoncements 45, et du manchon 22 supérieur avec la première came 19.

[0269] Lorsque la barrière 1 est en position relevée et qu'une personne soulève la traverse 4 supérieure, sans actionner les moyens de commande 7, la barrière 1 ne peut pas coulisser vers le bas, et lorsque la personne relâche la traverse 4 supérieure, la barrière 1 retrouve sa position relevée prédéterminée stable et sécurisée.

[0270] En maintenant la traverse 4 supérieure soulevée, si les molettes 68 sont pivotées, chaque moyen 7 de commande est entraîné en rotation à l'encontre du moyen élastique 70.

[0271] Compte tenu de la symétrie entre les montants 3 représentés, une molette 68 est tournée dans le sens horaire, tandis qu'une autre molette 68 est tournée dans le sens antihoraire.

**[0272]** Le pivotement des molettes **68** a pour effet de rapprocher chaque ergot **37** de chaque première bordure

34 et l'échancrure 44 vers la languette 49.

[0273] Dans un premier cas d'utilisation, chaque molette 68 est tournée d'un premier angle, jusque à ce que chaque ergot 37 ne soit plus en appui sur les surfaces 36 de retenue, et la languette 49 soit en regard de la face 20 d'appui. Chaque ergot 37 est ainsi rendu libre, car n'est plus en contact avec la surface 36 de retenue.

[0274] Par gravité, chaque partie 8 supérieure coulisse au sein d'une partie 9 intermédiaire, ayant pour conséquence le rapprochement de la traverse 4 supérieure de la traverse 5 intermédiaire. Une fois la descente de la partie supérieure 10 entamée, l'utilisateur relâche les molettes 68.

[0275] Pendant ce coulissement, la deuxième came 21, par l'intermédiaire de la face 20 s'appui, reste en appui contre les languettes 49 de sorte que le coulissement de la partie 9 intermédiaire dans la partie 10 inférieure est bloqué.

[0276] Chacun des éléments 70 de rappel entraîne une rotation dans le sens inverse à celui exercée par l'utilisateur, venant plaquer chaque ergot 37 contre une deuxième bordure 35.

[0277] La descente de la barrière 1 est arrêtée lorsque la bride 89 entre au contact avec le haut du tube 91 intermédiaire, mettant la barrière 1 en position intermédiaire, telle que représentée en figure 2.

[0278] Une telle position est stable, puisque chaque ergot 37 est en butée au sein d'une rainure 33.

**[0279]** La barrière **1** quitte la position intermédiaire lorsque l'utilisateur applique une nouvelle rotation sur les molettes **68**.

[0280] Chaque échancrure 44 est positionnée face à une languette 49, libérant le manchon 23 inférieur de toute obstruction de la deuxième came.

[0281] Chacun des creux 64 se retrouvent face à une languette 49 autorisant à la partie 9 intermédiaire de coulisser par gravité au sein de la partie 10 inférieure.

[0282] La descente de chacun des manchons 23 inférieurs fait descendre les vis 52 de liaison, ce qui libère le sabot 84 de toute obstruction.

[0283] Chaque sabot 84 coulisse au sein de d'une entaille 80, jusqu'à atteindre l'arrêt 81 surfacique, ce qui arrête leur avancement.

**[0284]** De cette façon, la traverse 6 inférieure descend au sein de la partie 10 inférieure sur une course prédéterminée.

[0285] Dans la phase de descente de la partie 9 intermédiaire au sein de la partie 10 inférieure, les manchons 22 supérieurs suivent l'abaissement des manchons inférieurs.

[0286] La partie 8 supérieure reste donc enfoncée au sein de la partie 9 intermédiaire.

[0287] La traverse 5 intermédiaire s'insère au sein des entailles 80 et des fentes 82, de manière à entrer au contact de la traverse 6 inférieure.

**[0288]** La descente de la traverse 6 inférieure est arrêtée par l'arrêt 81 surfacique et la barrière 1 est en position repliée. Dans une telle position, la deuxième came

21 a dépassé le bout 79 inférieur, et est située au delà de la languette 49.

[0289] Autrement dit, l'échancrure 44 n'entoure plus la languette 49.

[0290] Dans une telle situation, la deuxième portion 15 n'est plus arrêtée en rotation par la languette 49, le moyen **7** de commande est arrêté par la première portion 14 qui est entraînée par l'élément 70 de rappel contre l'ergot 37. En effet, en raison du couple exercé par chaque élément 70 de rappel, chaque moyen 7 de commande pivote en sens inverse à celui permettant le déblocage des parties 8, 9, 10, positionnant l'ergot 37 en butée contre la première bordure 35 de la rainure 33, et mettant une partie de l'oreille 40, en particulier la face 92 arrière contre la base 72. De cette façon, une position d'équilibre est atteinte, où les parties intermédiaires 9 sont verrouillées au sein des parties 10 inférieures, tandis que les parties 8 supérieures sont déverrouillées par rapport aux parties 9 intermédiaires. Aussi, aucune des parties 9 intermédiaire ne peut être relevée par rapport à la partie inférieure 10 sans exercer de rotation sur les molettes 68, alors que les parties 8 supérieure peuvent être relevables par une simple action vers le haut. La barrière peut ainsi être relevée très facilement par l'utilisateur en position intermédiaire à partir de la position basse.

[0291] Dans un deuxième emploi de la barrière 1, à partir de la position relevée verrouillée, l'utilisateur pivote la molette 68 d'un deuxième angle, avantageusement supérieur au premier angle du premier emploi de la barrière 1 de sorte à libérer les ergots 37 de chaque surface 36 de retenue et positionner l'échancrure 44 en regard des languettes 49. Dans une telle situation, la partie 8 supérieure est déverrouillée par rapport à la partie 9 intermédiaire, et la partie 9 intermédiaire est déverrouillée par rapport à la partie 10 inférieure.

**[0292]** Dans un tel deuxième emploi de la barrière, la descente de la barrière s'effectue de manière continue, c'est-à-dire sans s'arrêter en position intermédiaire.

[0293] Cette descente continue, sans arrêt en position intermédiaire, ne peut être brutale, l'utilisateur devant avoir les deux molettes 68 en main pour leur actionnement. Une fois la barrière déverrouillée, l'utilisateur maintien sa préhension sur les molettes 68 de manière à accompagner la descente de la barrière 1, ce qui lui permet de contrôler sa vitesse de descente.

[0294] Une fois que chacune des parties 8 et 9 a initié sa descente, les molettes 68 sont relâchées par l'utilisateur. A ce moment, l'élément 70 de rappel maintien les ergots 37 contre la première bordure 34, conservant le déverrouillage des parties 8, 9 respectivement par rapport aux partie 9, 10.

[0295] Dans un tel deuxième emploi de la barrière 1, la descente de chacune des parties 8, 9 s'effectue indépendamment l'une de l'autre. La barrière 1 ne s'arrête pas en position intermédiaire.

[0296] Grâce aux deux emplois possibles de la barrière 1, l'utilisateur a le choix entre une descente continue de la barrière 1 et une descente séquentielle par étape, ce

15

25

30

40

45

50

55

choix étant sélectionné suivant l'angle de pivotement des molettes **68**.

**[0297]** Pour permettre tout déverrouillage d'une position à l'autre, un utilisateur applique une rotation sur les deux molettes **68**.

**[0298]** Dans une position relevée, l'application d'une rotation sur une seule molette **68** ne permet pas la descente du montant **3**, limitant le risque de tout actionnement involontaire, par exemple de la part d'une personne souhaitant se relever.

**[0299]** On décrit ci-après un procédé de montée de la barrière **1**, afin de la faire évoluer de la position abaissée de la figure 3 à la position déployée de la figure 1.

[0300] En position abaissée, chaque face 92 arrière au niveau des oreilles 40 est positionnée face à la base 72, tandis que l'ergot 37 est en butée contre la deuxième bordure 35.

[0301] L'utilisateur soulève la traverse 4 supérieure, ce qui a pour effet de relever chaque première portion 14, donc chacune des parties 8 supérieures.

[0302] Pour chaque montant 3, l'ergot 37 coulisse le long d'une deuxième bordure 35 de la rainure jusqu'à atteindre le cran 18, ce qui engendre le pivotement du moyen 7 de commande en raison du couple exercé par l'élément 70 de rappel : chaque partie 8 supérieure se bloque en position relevée par rapport à la partie 9 intermédiaire.

[0303] Une rotation est ensuite exercée par l'utilisateur sur les molettes 68, de manière à positionner chaque échancrure 44 face à chacune des languettes 49.

**[0304]** Ensuite, tout en maintenant la rotation, la traverse **4** supérieure est tirée vers le haut.

[0305] Le manchon 22 supérieur entre en butée contre le bouchon 17 intermédiaire, ce qui permet un relevage de la partie 9 intermédiaire par rapport à la partie 10 inférieure.

[0306] Le relevage de la partie 9 intermédiaire entraîne également le relevage de la traverse 6 inférieure, grâce à l'action de la vis 52 de liaison sur le lamage 86.

[0307] A la fin du relevage de la partie 9 intermédiaire, l'échancrure 44 dépasse le bout 78 supérieur.

[0308] A ce moment là, l'ergot 37 de la première came 19 vient se remettre en butée contre la première bordure 27 de la rainure 33, ce qui permet de positionner le renfoncement 45 face à la languette 49, faisant obstacle à la deuxième came 21.

[0309] Après relâchement de la traverse 4, la partie 9 intermédiaire vient se bloquer par rapport à la partie 10 inférieure, par effet de gravité ou par une action vers le bas de l'utilisateur sur la traverse 4 supérieure.

[0310] Chacune des parties 8, 9, 10 est relevée, la barrière 1 est verrouillée en position relevée.

**[0311]** La barrière **1** à montant **3** télescopique présente notamment les avantages suivants:

 haute sécurité d'actionnement, en particulier grâce à la présence de deux moyens d'actionnement tournants, et à la nécessité de réaliser deux actions par montant pour faire quitter la barrière 1 de sa position relevée, ce qui limite considérablement le risque d'actionnement involontaire et minimise la survenue de blocage par arc-boutement;

- pas de risque d'accrochage pour le patient alité et le personnel soignant, car la barrière 1 ne présente pas de dispositif d'actionnement saillant;
  - facilité d'utilisation, grâce au moyen 7 de commande tournant indexé;
- choix de deux modes de descente des montants 3 de la barrière 1, le choix étant réalisé par l'utilisateur à partir d'une commande unique;
  - compacité du montant 3, puisque le moyen 7 de commande et les moyens de retenue sont disposés à l'intérieur du montant 3 ;
  - possibilité d'adaptation sur un grand nombre de lit médicaux.

#### 20 Revendications

- Montant (3) télescopique de barrière (1) de lit médicalisé, comprenant une partie (8) supérieure, une partie (9) intermédiaire, une partie (10) inférieure, déplaçables les unes par rapport aux autres, un moyen de commande (7) comprenant:
  - un premier moyen de retenue, apte à coopérer avec la partie (8) supérieure, de sorte à bloquer la partie (8) supérieure dans une position relevée par rapport à la partie (9) intermédiaire,
  - un deuxième moyen de retenue, apte à coopérer avec la partie (10) inférieure, de sorte à bloquer la partie (9) intermédiaire dans une position relevée par rapport à la partie (10) inférieure,

le montant (3) étant caractérisé en ce que le moyen (7) de commande est monté en rotation par rapport à la partie (8) supérieure et à la partie (9) intermédiaire, de sorte à ce que lorsque la partie (8) supérieure et la partie (9) intermédiaire sont dans une position relevée, un pivotement du moyen (7) de commande entraîne :

- le déblocage de la partie (8) supérieure par rapport à la partie (9) intermédiaire,

ou à la fois le déblocage de la partie (8) supérieure par rapport à la partie (9) intermédiaire et de la partie (9) intermédiaire par rapport à la partie (10) inférieure.

2. Montant selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen (7) de commande s'étend selon une direction sensiblement verticale à l'intérieur de la partie (8) supérieure et de la partie (9) intermédiaire, le moyen (7) de commande intégrant une première

10

15

20

25

30

35

45

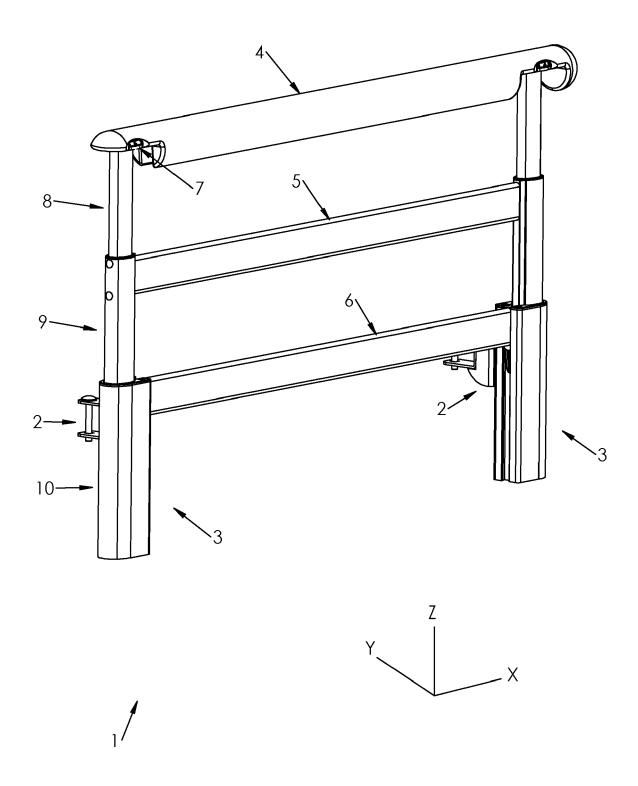
portion (14) solidaire à la partie (8) supérieure, et une deuxième portion (15), solidaire à la partie (9) intermédiaire, la première portion (14) étant montée en coulissement par rapport à la deuxième portion (15).

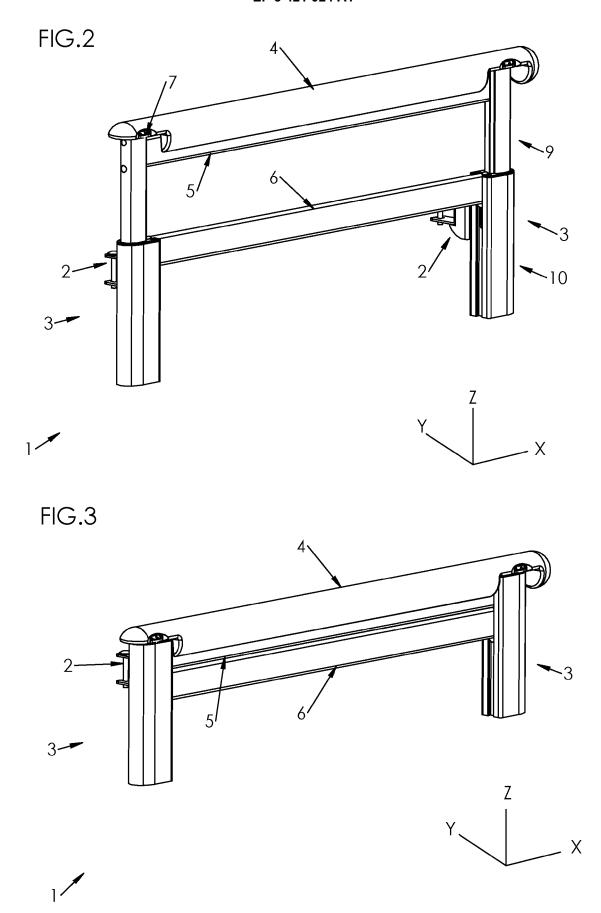
- 3. Montant selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le moyen (7) de commande est actionné par un dispositif d'actionnement pivotant, solidaire du moyen (7) de commande, le dispositif d'actionnement faisant saillie de la partie (8) supérieure.
- 4. Montant selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le dispositif d'actionnement est muni d'un élément (70) de rappel solidaire à la partie (8) supérieure, l'élément (70) de rappel exerçant un couple de rappel sur le dispositif d'actionnement.
- 5. Montant selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le moyen (7) de commande comprend une première came (19), et une deuxième came (21), le premier moyen de retenue et le deuxième moyen de retenue étant respectivement agencés sur la première came (19), et la deuxième came (21).
- 6. Montant selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le premier moyen de retenue comprend un cran (18), destiné à former un appui, lorsque la partie (8) supérieure est en position relevée, pour un ergot (37) en saillie de la partie (8) supérieure.
- 7. Montant selon la revendication 6, caractérisé en ce que le cran (18) est ménagé au sein d'une rainure (33) réalisée au sein du moyen (7) de commande, la rainure (33) présentant une dimension suffisante pour permettre d'accueillir l'ergot (37) lors du déblocage de la partie (8) supérieure.
- 8. Montant selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le deuxième moyen de retenue comprend une surface (20) d'appui, destinée à entrer en appui sur une languette (49) en saillie de la partie (10) inférieure lorsque la partie (9) intermédiaire est en position relevée.
- 9. Montant selon la revendication 8, caractérisé en ce que la deuxième came (21) comprend un renfoncement (45) agencé sur la surface (20) d'appui, le renfoncement (45) étant destiné à être engagé au sein de la languette (49) lorsque le montant (3) est bloqué en position relevée.
- 10. Montant selon les revendications 8 ou 9, caractérisé en ce que la deuxième came (21) comprend une échancrure (44), l'échancrure (44) présentant des

- dimensions plus importantes que les dimensions de la languette (49).
- 11. Montant selon la revendication 10, caractérisé en ce que le cran (18) et l'échancrure (44) sont disposés de telle sorte à être angulairement décalés.
- 12. Montant selon l'une quelconque des revendications 8 à 11, caractérisé en ce que le moyen (7) de commande comprend une face (92) arrière, destinée à entrer en appui sur une languette (49) en saillie de la partie (10) inférieure lorsque la partie (9) intermédiaire est en position abaissée.
- 13. Barrière (1) d'un lit médicalisé comprenant une traverse (4) supérieure, une traverse (5) intermédiaire, une traverse (6) inférieure, et deux montants (3) de barrière (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, la traverse (4) supérieure étant solidaire à la partie (8) supérieure, la traverse (5) intermédiaire étant solidaire à la partie (9) intermédiaire, la barrière (1) de lit médicalisé étant caractérisée en ce que et la traverse (6) inférieure est montée coulissante par rapport à la partie (10) inférieure.
- 14. Barrière (1) selon la revendication précédente, caractérisée en ce que la partie (9) intermédiaire comprend une vis (52) de liaison apte à s'insérer au sein d'un lamage (86) disposé sur la traverse (6) inférieure lorsque la partie (9) intermédiaire est en position relevée.
- 15. Barrière (1) selon les revendications 13 ou 14, caractérisé en ce que la partie (10) inférieure comprend une fente (82), la traverse (6) inférieure étant munie d'une lamelle (85) apte à coulisser dans la fente (82).
- 40 **16.** Lit médicalisé muni d'une barrière (**1**) selon l'une quelconque des revendications 13 à 15.

16

FIG.1





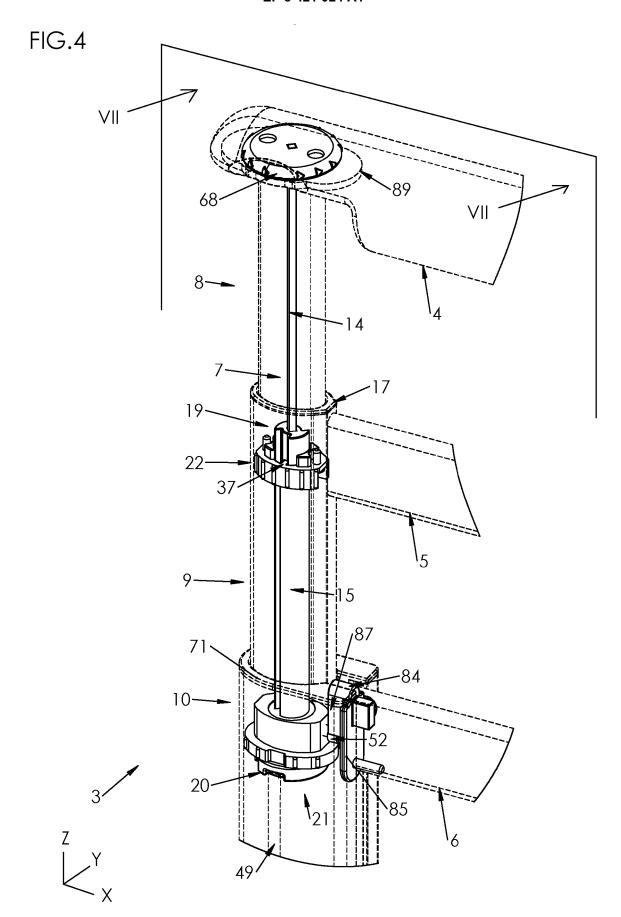


FIG.5

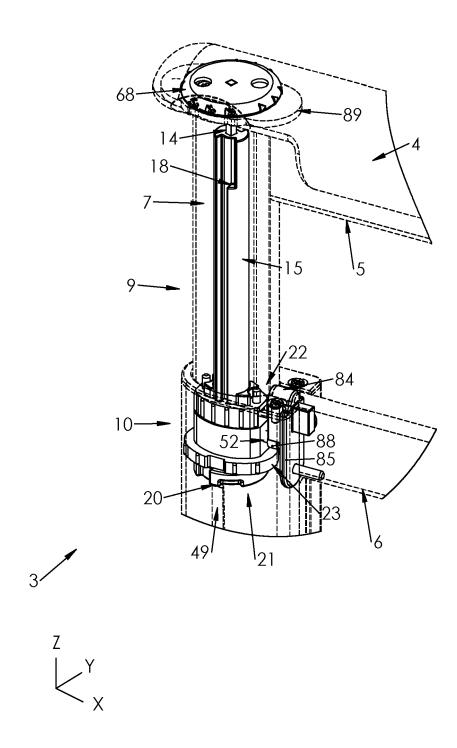
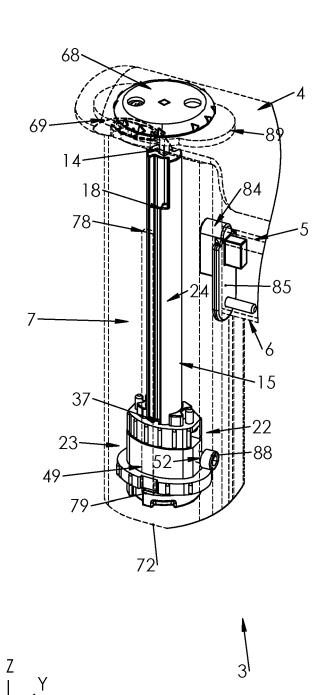
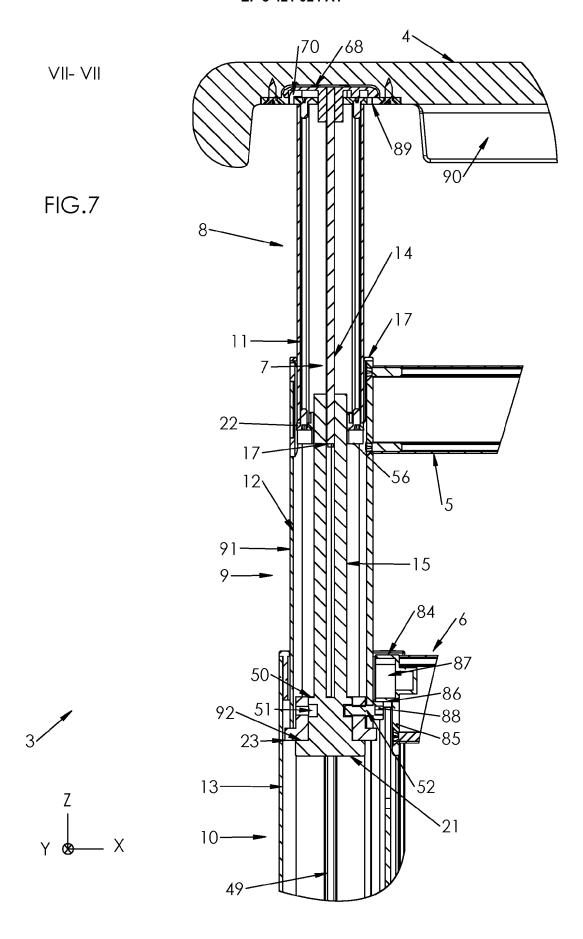
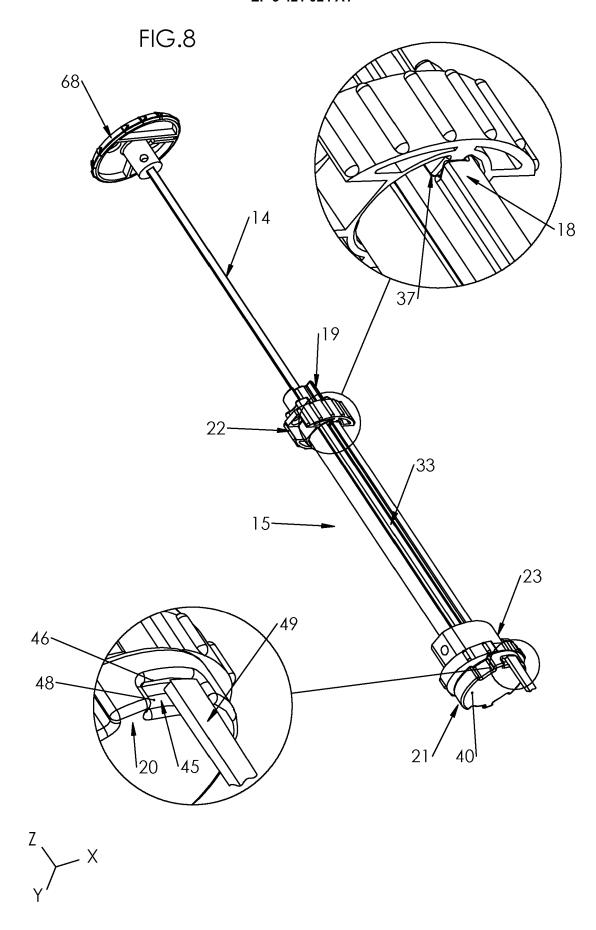


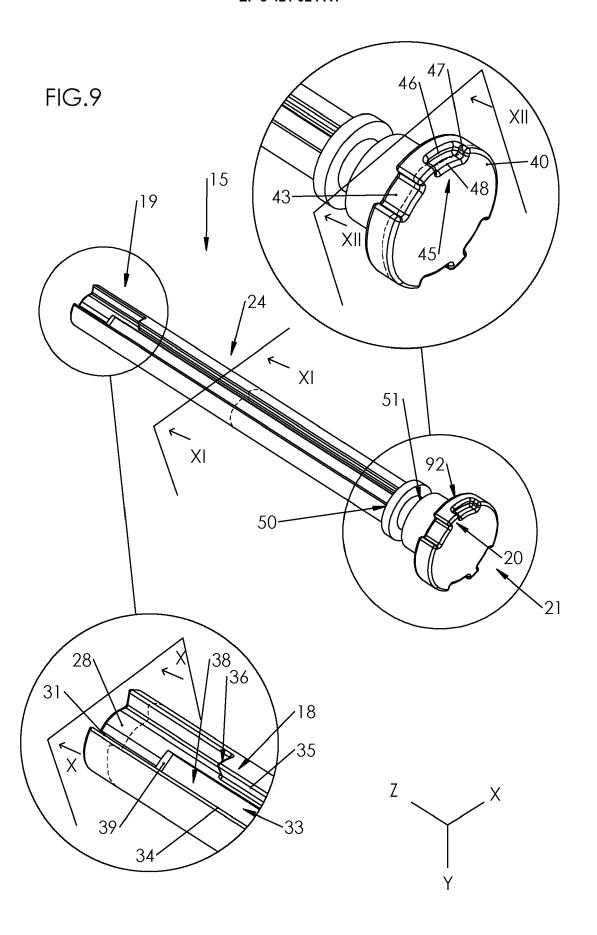
FIG.6











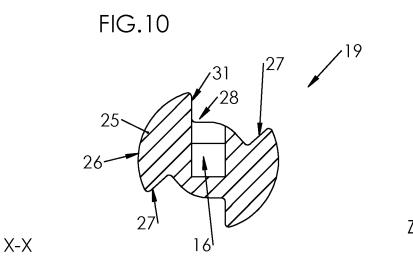
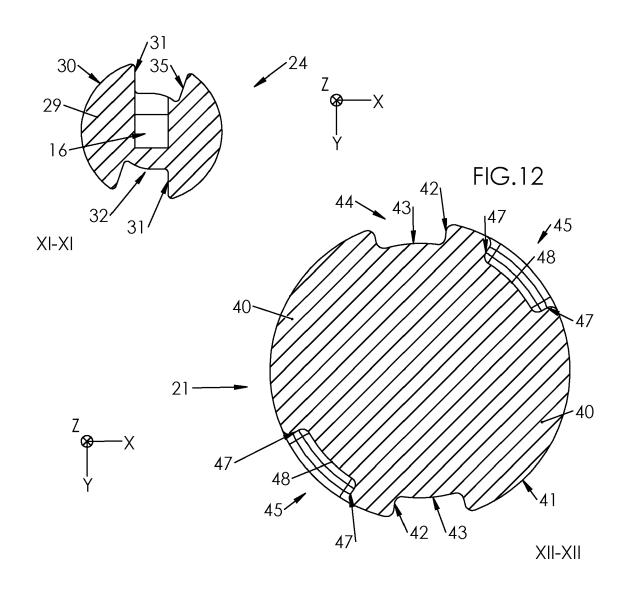
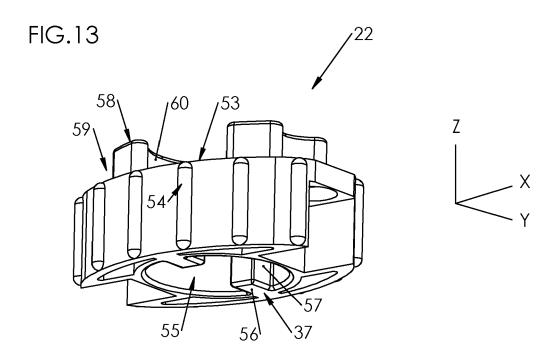
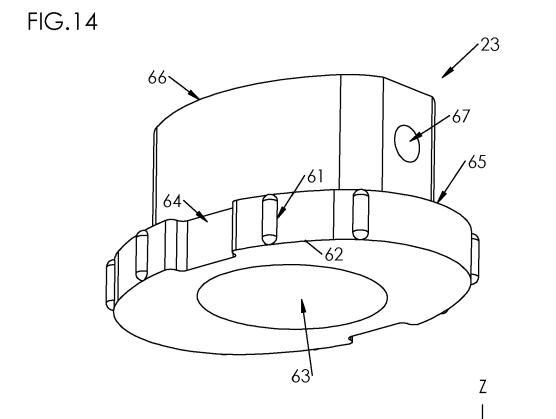
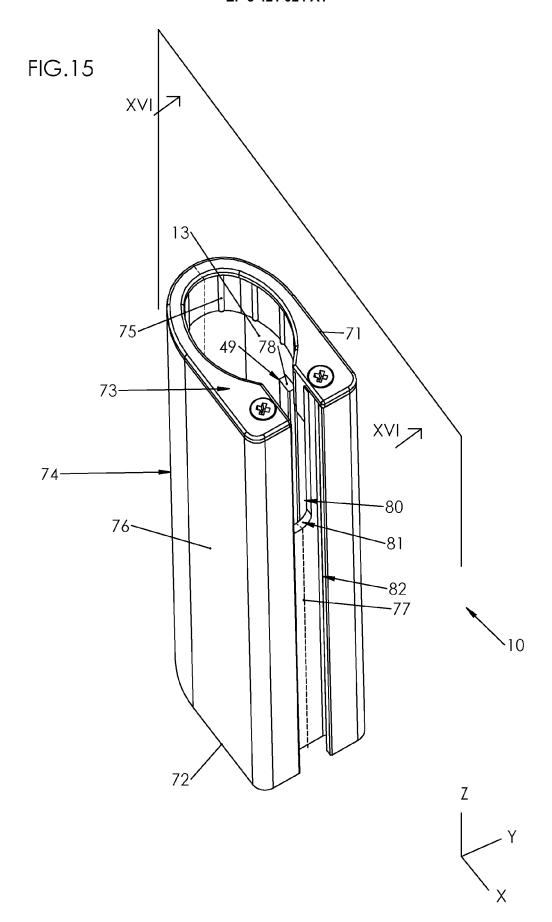


FIG.11









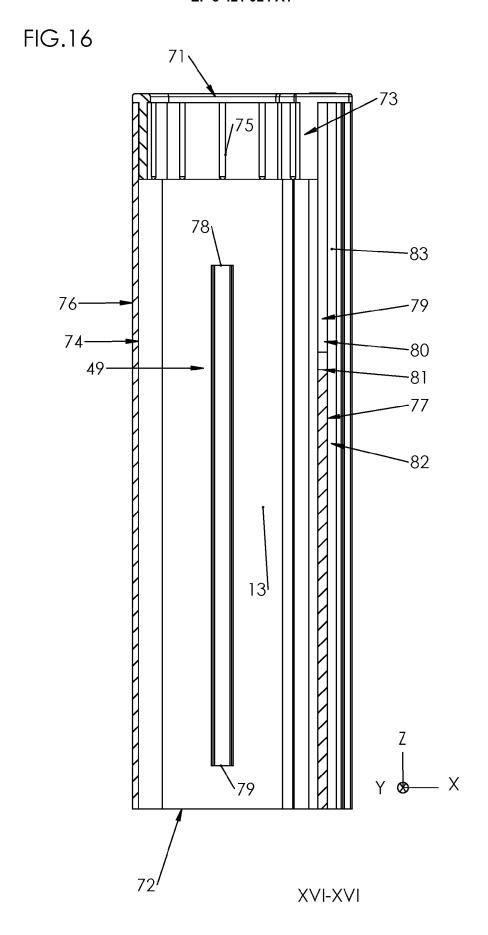
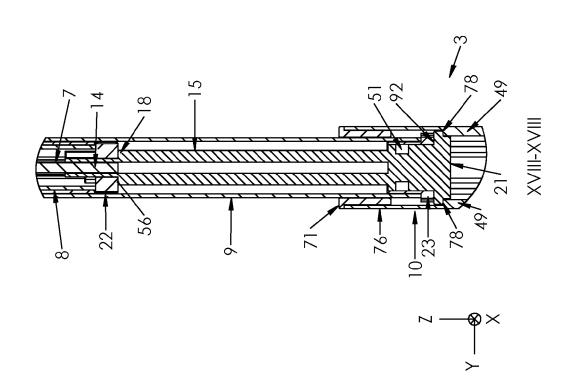
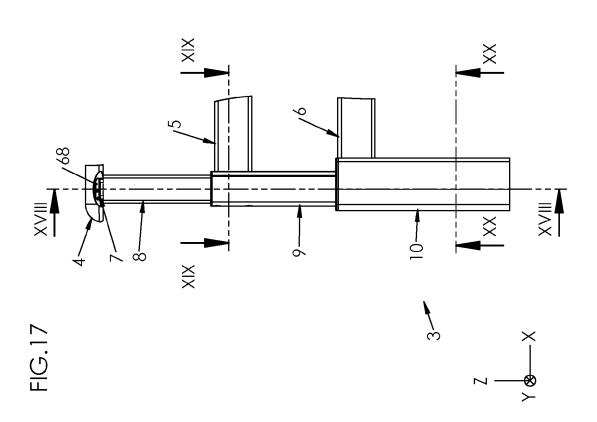


FIG.18





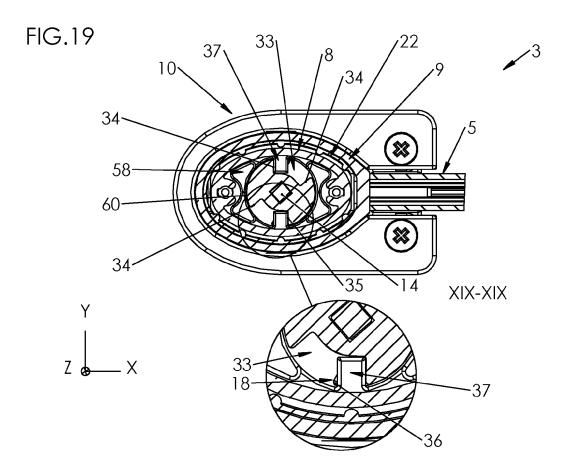
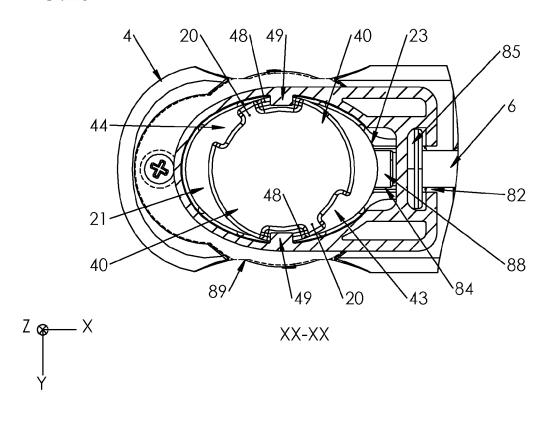
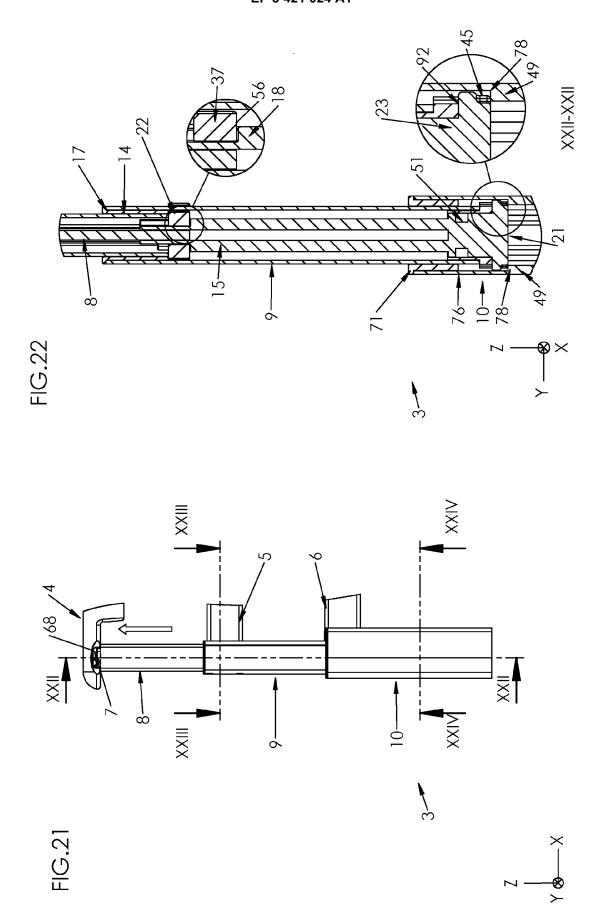
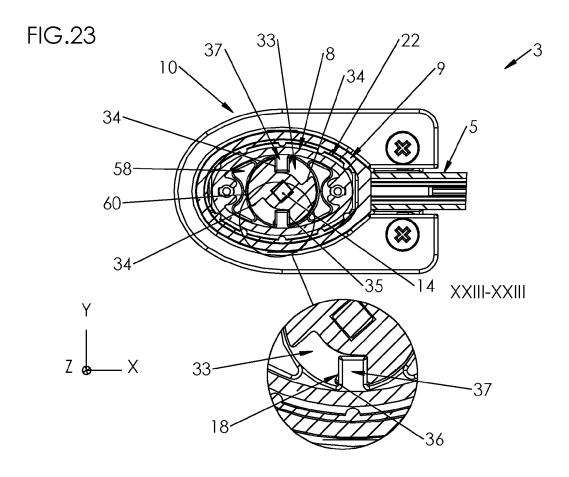


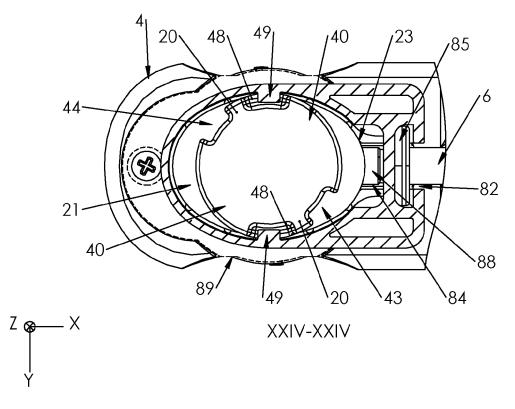
FIG.20

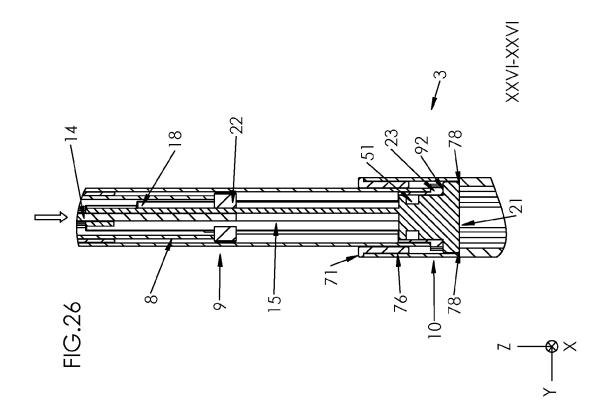


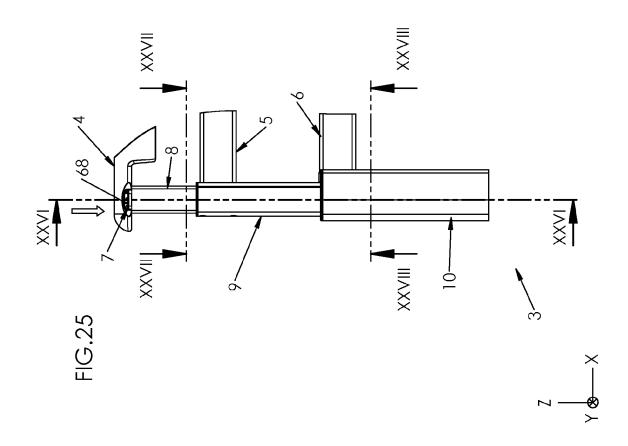












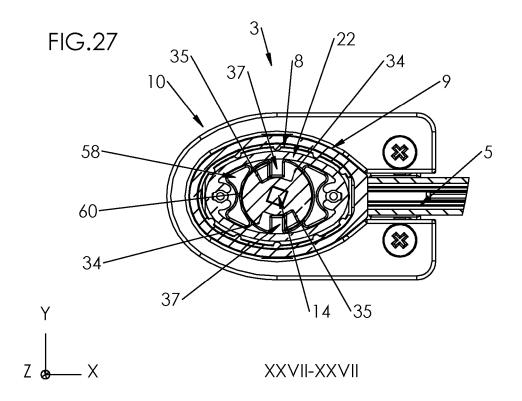
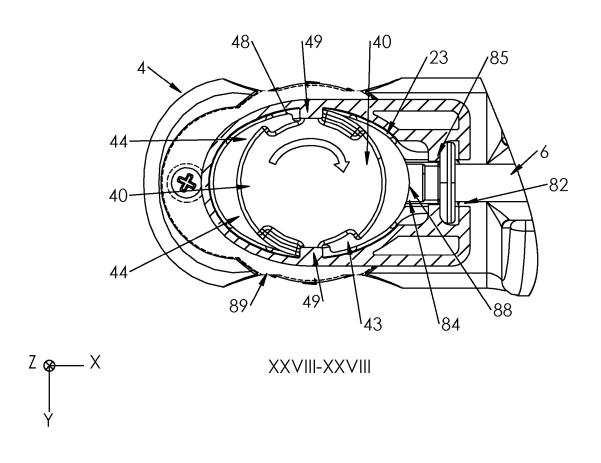
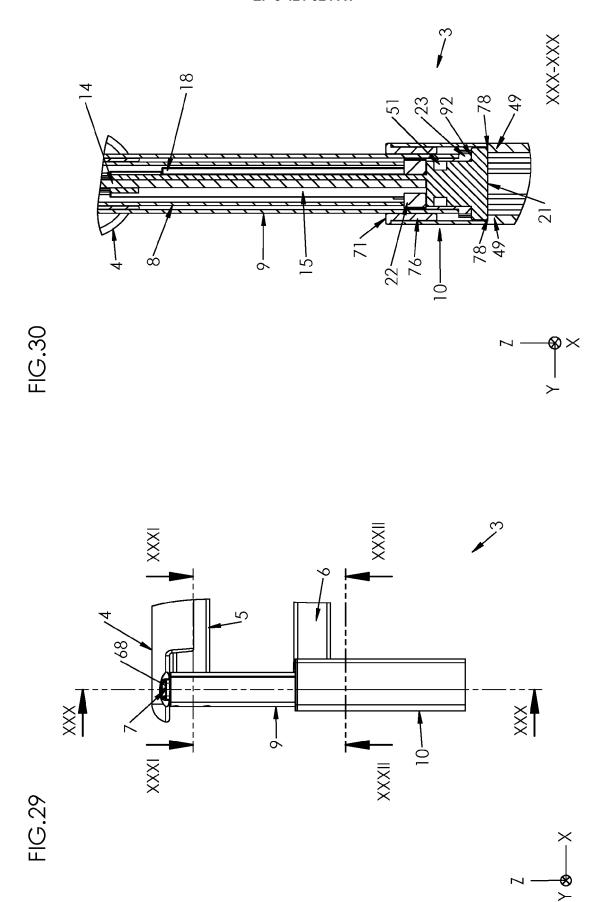


FIG.28





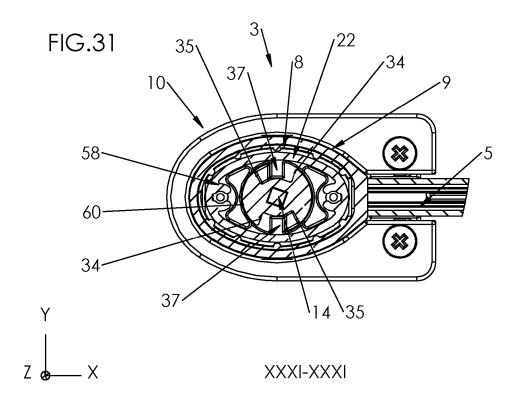
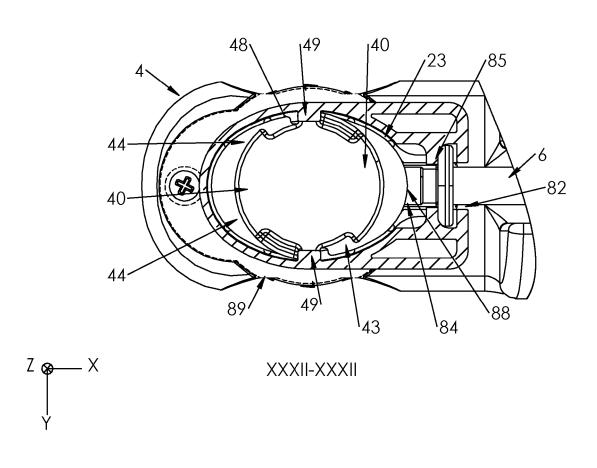
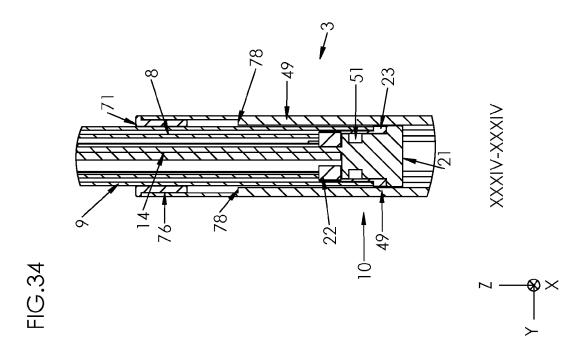
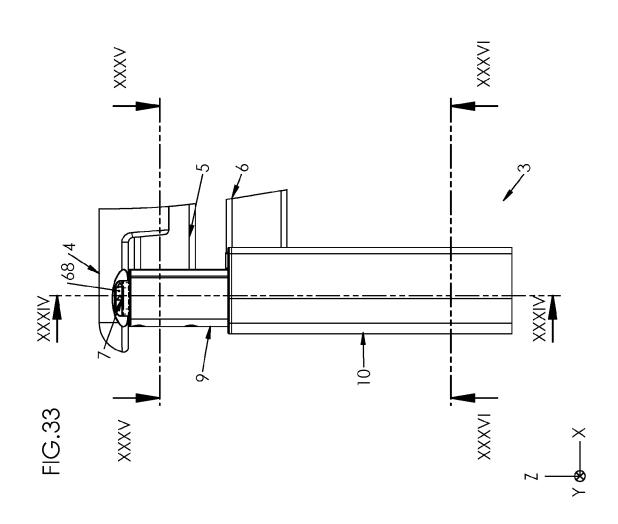


FIG.32







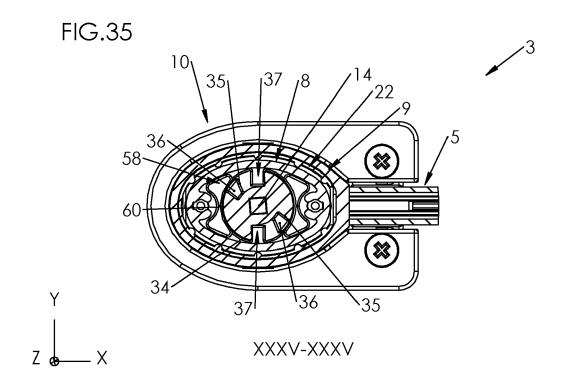
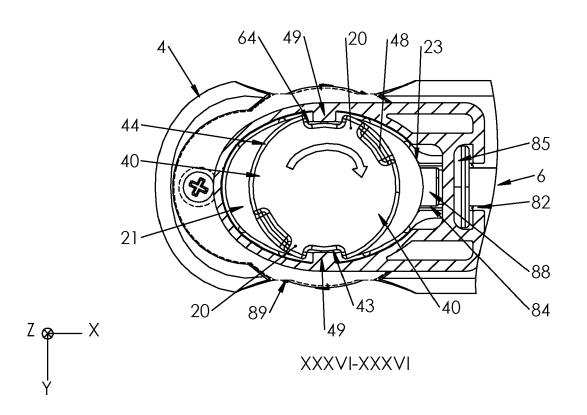
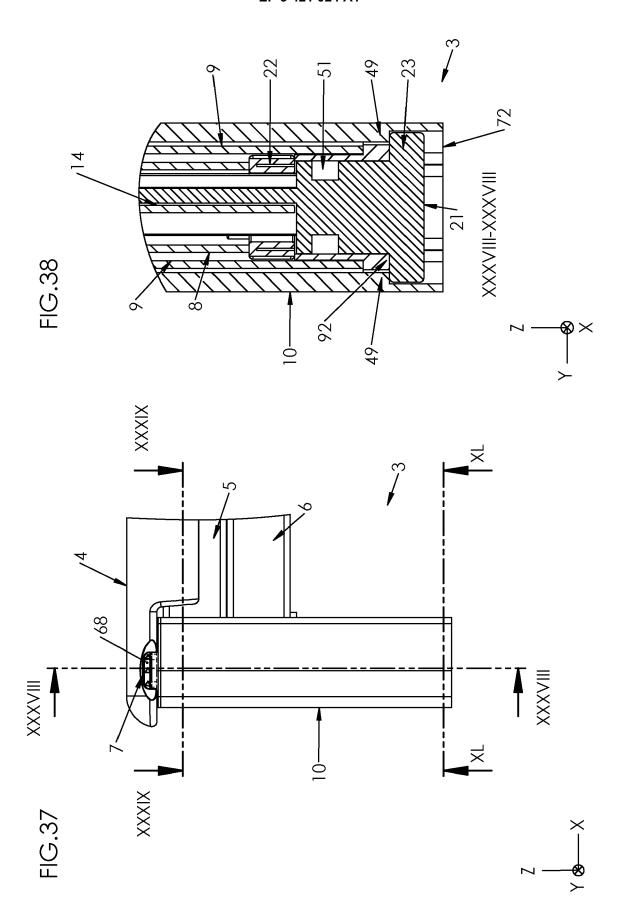


FIG.36





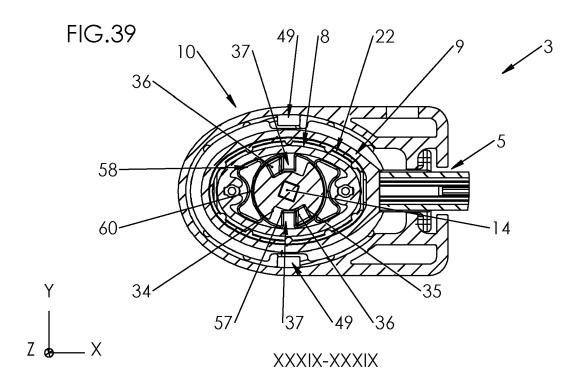
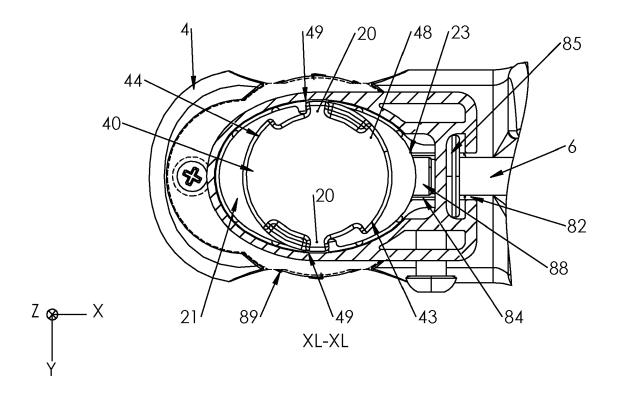


FIG.40





# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 18 17 8066

5

|                              | DC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                   |                                               |                           |                                                                                                                |  |  |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
|                              | Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Citation du document avec i<br>des parties pertino                                                | ndication, en cas de besoin,<br>entes         | Revendication concernée   | CLASSEMENT DE LA<br>DEMANDE (IPC)                                                                              |  |  |
| 10                           | X<br>A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | JP 2016 168098 A (P. ELECTRIC MACHINE IN 23 septembre 2016 (* alinéas [0034] - [0059]; figures 1, | D)<br>2016-09-23)<br>[0036], [0058] -         | 1,3,4,6,<br>7<br>2,5,8-16 | A61G7/05                                                                                                       |  |  |
| 15                           | A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | GB 2 522 602 A (REN<br>[GB]) 5 août 2015 (<br>* abrégé; figures 6                                 | RAY HEALTHCARE LTD<br>2015-08-05)             | 1-16                      |                                                                                                                |  |  |
| 20                           | A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | EP 2 263 632 A1 (WI<br>[DE]) 22 décembre 2<br>* alinéa [0028]; fi                                 | 010 (2010-12-22)                              | BH 1-16                   |                                                                                                                |  |  |
| 25                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                   |                                               |                           |                                                                                                                |  |  |
| 30                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                   |                                               |                           | DOMAINES TECHNIQUES<br>RECHERCHES (IPC)  A61G A47C                                                             |  |  |
| 35                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                   |                                               |                           |                                                                                                                |  |  |
| 40                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                   |                                               |                           |                                                                                                                |  |  |
| 45                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                   |                                               |                           |                                                                                                                |  |  |
| 1                            | Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                   |                                               |                           | - Francisco de la constanta de |  |  |
| <b>50</b> (8)                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Lieu de la recherche                                                                              | Date d'achèvement de la recherch 30 août 2018 |                           | Examinateur  ZOWSKI Adam                                                                                       |  |  |
| (P04C                        | <u> </u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                   |                                               | Koszewski, Adam           |                                                                                                                |  |  |
| PPO FORM 1503 03.82 (P04C02) | CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES  X: particulièrement pertinent à lui seul Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A: arrière-plan technologique O: divulgation non-éorite P: document intercalaire  T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons  &: membre de la même famille, document correspondant |                                                                                                   |                                               |                           |                                                                                                                |  |  |

## ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EP 18 17 8066

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus. Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

30-08-2018

|                | Document brevet cité<br>au rapport de recherche |    | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s)       | Date de<br>publication                 |
|----------------|-------------------------------------------------|----|------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------|
|                | JP 2016168098                                   | Α  | 23-09-2016             | AUCUN                                         |                                        |
|                | GB 2522602                                      | Α  | 05-08-2015             | AUCUN                                         |                                        |
|                | EP 2263632                                      | A1 | 22-12-2010             | AT 532492 T<br>DK 2263632 T3<br>EP 2263632 A1 | 15-11-2011<br>27-02-2012<br>22-12-2010 |
|                |                                                 |    |                        |                                               |                                        |
|                |                                                 |    |                        |                                               |                                        |
|                |                                                 |    |                        |                                               |                                        |
|                |                                                 |    |                        |                                               |                                        |
|                |                                                 |    |                        |                                               |                                        |
|                |                                                 |    |                        |                                               |                                        |
|                |                                                 |    |                        |                                               |                                        |
|                |                                                 |    |                        |                                               |                                        |
|                |                                                 |    |                        |                                               |                                        |
|                |                                                 |    |                        |                                               |                                        |
|                |                                                 |    |                        |                                               |                                        |
| EPO FORM P0460 |                                                 |    |                        |                                               |                                        |
| EPOF           |                                                 |    |                        |                                               |                                        |

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

#### EP 3 421 024 A1

#### RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

#### Documents brevets cités dans la description

- DE 9216881 U1 **[0023]**
- FR 2979818 [0023]
- EP 3000455 A **[0023]**
- EP 991344 A **[0023]**
- FR 3006159 [0025]
- EP 1623654 A [0028] [0029]
- EP 2052707 A [0030] [0031]

- FR 2986951 [0032] [0033]
- DE 202016104234 [0034]
- DE 202015101436 [0034]
- EP 2263632 A [0034]
- DE 202011000785 [0034]
- EP 2206486 A **[0034]**